



Sommaire

CONTRAT DE PAYS 2007-2013

Fiche Action N° 1.1 : Développement économique structuré et organisé du Pays Châtillonnais	2
Fiche Action N° 1.2 : Aide à l'installation, à l'aménagement et à la reprise des commerces et de l'artisanat	7
Fiche Action N° 1.3 : Maison de l'Emploi et de la Formation	10
Fiche Action N° 2.1 : Centre Hospitalier Intercommunal à conforter	14
Fiche Action N° 2.2 : Organisation médicale	17
Fiche Action N° 3.1 : Projet du Lycée Désiré Nisard	21
Fiche Action N° 3.2 : Projet du Lycée de La Barotte	26
Fiche Action N° 3.3 : Mise en œuvre des équipements du projet éducatif territorial et Ville d'Appui	31
Fiche Action N°3.4 : Projet de la Maison Familiale et Rurale de Baigneux-les-Juifs	37
Fiche Action N°4.1 : Développement du tourisme culturel	41
Fiche Action N° 4.2 : Amélioration des conditions d'accueil	45
Fiche Action N°4.3 : Développement du tourisme de pleine nature	49
Fiche Action N° 5 : Définition et orientation d'une stratégie culturelle châtilonnaise	54
Fiche Action N°6.1 : Contrat rivières SEQUANA	58
Fiche Action N° 6.2 : Mise en œuvre d'une charte forestière de territoire	62
Fiche Action N°7.1 : Maintien des services aux publics	66
Fiche Action N° 7.2 : Mise en place de la politique de mobilité	70
Fiche Action N°7.3 : Politique de développement TIC (infrastructures et usages)	74
Fiche Action N° 8.1 : Amélioration de l'habitat existant – Développement d'une offre locative adapté aux besoins – Maîtrise de l'Énergie	78
Fiche Action N° 8.2 : Identité Châtillonnaise : Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti	82
Fiche Action N° 9 : Gouvernance	85

Fiche Action N° 1.1

Développement économique structuré et organisé du –Pays Châtillonnais

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 3 : Développer l'économie

Axe 3.4 : Accompagner et mieux organiser le développement économique

Axe 4 : Organiser le Territoire et Valoriser l'Espace Châtillonnais

Axe 4.2 : Travailler en commun : créer une solidarité de Pays

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

La mondialisation et la concurrence entre les territoires ont amené le Pays à prendre conscience que le développement économique ne pouvait se réaliser à l'échelle communale ou cantonale.

Les entreprises petites, moyennes ou grandes attendent une offre concrète, adaptée, variée et multiple, que le pays avec ses 113 communes peut offrir, (mais ensemble, car réunies et tendues vers une mise en œuvre réfléchie).

Cependant, il faudra dans un premier temps domestiquer les contraintes actuelles du monde économique pour mieux y répondre puis offrir des solutions adaptées et conformes aux besoins identifiés, en préservant la qualité environnementale et paysagère du Pays.

Par ailleurs, le territoire a souhaité que l'offre ne soit pas seulement primaire ou secondaire, mais intègre toutes les dimensions économiques. Le volet tertiaire et les TIC devront être développés, afin que le Châtillonnais bénéficie d'une évolution économique majeure.

Face à une compétition internationale de plus en plus dure pour l'attraction des projets d'investissements, les collectivités territoriales se doivent désormais de définir des « stratégies Marketing » destinées à améliorer leur positionnement et leurs « parts de marché » face aux territoires concurrents.

Ce processus mobilise des outils qui ont des points communs importants avec le marketing d'entreprise mais également des spécificités fortes liées à la nature des « produits » locaux promus et des cibles à atteindre. Ce que l'on appelle en d'autres termes la « Globalisation »: Pensez globalement pour agir localement.

Cette démarche moderne de développement territorial a pour enjeux de définir une stratégie (objectifs, image, cibles ...) fondée sur une vraie analyse tant au niveau macro que micro-économique pour ensuite être déclinée sur un certain nombre d'argumentaires et de supports promotionnels. A terme ceci bénéficiera au rajeunissement de l'identité châtilloise, à l'accroissement de sa notoriété et au renforcement de son attractivité.

Résultats attendus et impacts de l'action :	
	<p>Offrir une capacité d'accueil en adéquation avec les besoins des entreprises locales et extérieures. Organiser l'offre à destination des entreprises, accentuer la cohérence sur le territoire pour renforcer l'attractivité.</p> <p>Sur du court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir de nouveaux débouchés à l'économie locale - Renforcer l'identité économique du Pays Châtillonnais <p>Sur du long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les atouts du Pays en dégageant une image de marque forte - Acquérir une notoriété suffisante de manière à recevoir des projets d'investissement majeurs - Aboutir à une meilleure reconnaissance du territoire
Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)	
	<p>Il s'agit bien d'accompagner et de mieux organiser le développement économique en proposant des solutions en adéquation avec les possibilités du territoire et les besoins des entreprises. Cette démarche vise à donner une image positive et attractive du Pays Châtillonnais. Elle s'intègre pleinement dans l'attention qui est portée à la communication dans la charte de développement. Mais elle est également une étape importante dans l'organisation, la structuration de l'accueil d'investisseurs (grâce à la réalisation d'outils spécifiques de développement de la connaissance et de la communication) au regard des priorités d'interventions régionales liées au développement économique.</p>
Plus-values	
	Développer une stratégie cohérente pour rationaliser et mutualiser les projets.
Caractère intercommunal de l'action	
	La mise en œuvre des projets s'appuiera sur un diagnostic préalable réalisé sur l'ensemble du Pays Châtillonnais, avant une réalisation hiérarchisée.
Caractère durable de l'action	
	Les zones d'activités, qui seront réalisées du fait du montant des investissements envisagés, s'inscriront sur du long terme.
Articulation Pays-Agglomérations – Villes d'appui	
	Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Etat des lieux et programmation : réalisation d'un schéma directeur territorial de l'activité économique</p> <p>Etude visant à définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'emplacement, le type d'activités à viser, la superficie et la capacité d'une à deux zones d'activités d'intérêt territorial à créer en tenant compte : <ul style="list-style-type: none"> - des zones existantes, - des orientations de nos partenaires, - des capacités financières de la CCPC, - de l'environnement économique local, régional et national, - des questions environnementales (liées à la préservation des ressources - eau et air – à la réduction des consommations énergétiques et à la préservation du paysage), - des besoins identifiés, des emplois attendus. - Les actions à mettre en œuvre afin de participer au soutien, à la promotion économique territoriale et la valorisation des filières, à la commercialisation de ces espaces d'accueils d'activités économiques
2.	<p>Mise en œuvre des actions d'investissements issues du schéma :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des espaces d'accueils d'activités, en tenant compte des questions environnementales (préservation des ressources, réductions des consommations énergétiques et préservation du paysage (suivant des modalités à définir dans un cahier des charges spécifique) : acquisition de terrains (hors réserves foncières), étude de faisabilité, travaux d'aménagements (viabilisation...), commercialisation... - Développement d'une pépinière d'entreprises ou hôtels d'entreprises, dont tertiaires et TIC, issus de la programmation.
3.	<p>Mise en place d'outils de promotion économique du territoire et de valorisation des richesses locales (filières, acteurs...) au regard du schéma :</p> <p><u>Promotion du territoire : réalisation d'outils spécifiques (productions audiovisuelles) valorisant les atouts du territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un film ou de vidéo clips sur le territoire pour promouvoir ses atouts, ses réalisations, ses projets avec une animation en 3D. - Diffusion en ligne du film et transcription du site du Pays en différentes langues étrangères. <p><u>Animation économique territoriale, liée à la commercialisation</u> (au regard des préconisations du schéma directeur). Le Pays associera l'ensemble des acteurs du territoire mais également consultera les territoires limitrophes pour déterminer l'échelle de mise en œuvre. La définition des missions se fera en concertation avec les acteurs du SRDE (Conseil Régional, consulaires, Bourgogne Développement, Conseil Général...) sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'un marketing territorial pour démarcher, conseiller orienter des entreprises ou des artisans qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire (prospection économique), - la réalisation et le suivi d'un tableau de bord concernant la disponibilité de locaux, terrains ou autres à usages professionnels et commerciaux.

	<p><u>Outils spécifiques de valorisation des produits et des filières économiques locales du Châtillonnais</u> : bois, pierre, viticulture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la participation à des salons professionnels ou à des manifestations hors du territoire (selon un règlement à mettre en place) : réalisation de supports et d'outils de valorisation et de promotion.
--	---

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Communauté de Communes,
2.	Communauté de Communes, commune
3.	Communauté de Communes,

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC.	Volet 1 de la Région
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC ou par la commune en accord avec la CCPC.	Volet 1 de la Région
3.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC.	Volet 1 de la Région
	<p><u>Autres dispositions particulières :</u> Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés. L'assiette de subvention est calculée sur la différence coûts-recettes de chaque projet</p>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriels)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB (crédits territoriaux) Etat (crédits territoriaux)	40 % CRB 40% FNADT	1

2.	CRB (crédits territoriaux) Etat (crédits territoriaux) CG21 (crédits sectoriels)	15 à 30 % CRB 15 à 30% FNADT	1
3.	CRB (crédits territoriaux)	3.1 : 50 à 70% 3.2 : Aide au démarrage dégressive sur 3 ans (50% - 40% et 30%) 3.3 : 20 à 50% CRB suivant opérations dans le cadre d'un programme annuel	1

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

1.	Cohérence du scénario par rapport à la politique économique régionale et aux ambitions territoriales.
2.	Nombre d'entreprises implantées, nombre d'emplois créés, taux de remplissage.
3.	Nombre de participations à des salons et autres manifestations
4.	Enquête de notoriété, nombre de visites en ligne
5.	Nombre d'entreprises implantées, nombre d'emplois créés, taux de remplissage.

Fiche Action N° 1.2

Aide à l'installation, à l'aménagement et à la reprise des commerces et de l'artisanat

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 3 : Développer l'économie

Axe 3.4 : Accompagner et mieux organiser le développement économique

Axe 3.3 : De nouveaux secteurs économiques à développer

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Pays Châtillonnais

Axe 2.3 : Assurer un égal accès pour tous aux services publics ; services à la population

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Il ne peut y avoir une vie dans le Pays, sans offres commerciales et artisanales dynamiques qui permettent à la population de trouver une offre autant en qualité qu'en quantité. Aujourd'hui, elle est limitée et l'objectif sera de maintenir un véritable tissu commercial et de le développer pour que la population puisse sur place trouver ce dont elle a besoin tout en permettant aux produits issus de l'artisanat de trouver leur place. Une offre riche sera aussi une source d'économie énergétique avec des transports par voie de conséquence moins nombreux. Il s'agit comme dans la démarche effectuée par la CCI pour les hôtels, cafés, restaurants d'arriver à ce que cette dominante de l'activité économique soit bien prise en compte et intégrée au développement du territoire.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Maintien d'une offre de qualité de proximité.
 Créations d'emplois.
 Valorisation des produits et des savoir-faire locaux.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Le tissu commercial est une source d'attractivité et de dynamisme fort qui vise à apporter une valeur ajoutée sur le territoire. Le vieillissement de la population touche le territoire et donc les activités artisanales et de commerces. Il s'agit d'enrayer le déclin.

Plus-values

Mise en avant des commerces, des artisans et des activités de proximité, sources d'emplois directs et indirects.

Caractère intercommunal de l'action	
	La dynamique aura pour objectif de conforter les activités sur le territoire et principalement dans les bourgs centres.
Caractère durable de l'action	
	La démarche s'inscrit dans une approche large à l'échelle de la Haute Côte d'Or, en complément de la dynamique Alésia Vix.
Articulation Pays-Agglomérations – Villes d'appui	
	Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Opérations pour la restructuration de l'appareil commercial de Châtillon sur Seine et des bourgs centres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide aux actions collectives d'animations et de dynamisation commerciales d'impact territorial - Aides individuelles d'adaptation et de modernisation des entreprises artisanales et commerciales inscrites dans une démarche collective : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à la transmission (session et reprise), - Développement des TIC auprès des commerçants (S@ti21), - Sensibilisation, opérations marketing (et aide éventuelle à l'investissement pour les vitrines des commerçants), - Proposition d'accompagnement pour des diagnostics énergétiques sur l'appareil artisanal (atelier, surfaces commerciales...).
----	--

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Union commerciale, commerçants, communes
----	--

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
	Autres disposition particulières : Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.1	CRB (crédits territoriaux)	20 à 50%	1
1.2	Crédits sectoriels (suivant régimes : 1998/2006 (de minimis) ou 70/2001 (PME))	FISAC CRB ARDAB FEADER FEDER	1

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
1.	Evolution du nombre de commerces dans le cœur historique de la ville et des bourgs centres, nombre d'entreprises maintenues ou qui s'installent.

Fiche Action N° 1.3

Maison de l'Emploi et de la Formation

Référence à l'axe de la Charte du Pays

Axe 2 : « Renforcer l'attractivité du Pays Châtillonnais »

Axe 2.2 : Rendre le territoire attractif pour les jeunes

Axe 3 : « Développer l'économie »

Axe 3.4 : Accompagner et mieux organiser le développement économique

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Le Pays est un des acteurs principaux du développement économique.

Un partenariat a été développé avec le Pays de l'Auxois Morvan pour mettre en place une stratégie locale de développement de l'emploi et de la formation dans le cadre du programme « agir pour l'emploi ». Cette mobilisation a permis la réalisation d'un diagnostic, la définition d'une stratégie d'action et la proposition d'un plan d'actions. La mise en place de la Maison de l'emploi et de la formation de Haute Côte d'Or (MEF), première en Bourgogne, a été une étape indispensable pour la mise en oeuvre de ce plan d'action.

La Maison de l'emploi et de la formation constitue le bras armé du Pays pour la mise en oeuvre de la stratégie de développement de l'emploi, de la formation et de l'entreprise.

Elle est missionnée pour :

- l'observation de l'emploi et des compétences
- l'accompagnement à l'accès et au retour à l'emploi
- l'aide au développement et à la reprise d'entreprises

Ceci dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences du territoire. Un des outils majeurs de l'adaptation de la formation aux besoins du territoire sera la mise en place d'un Plan local de formation (PLDF) et la définition d'un partenariat pérenne avec l'Education Nationale.

L'action en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises sera coordonnée par la MEF, en partenariat avec les chambres consulaires et le service public de l'emploi. L'enjeu est de garantir un accueil efficace des acteurs économiques (demandeurs d'emploi et entreprises) leur garantissant un accompagnement personnalisé. La répartition des tâches de chacun des partenaires est identifiée comme un préalable à une action efficace et sera précisé au sein d'une convention ad-hoc.

Résultats attendus et impacts de l'action

- Développement de l'emploi,
- Amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande de main d'oeuvre qualifiée,
- Développement du tissu économique local.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local, régional et national

Développement de la valeur ajoutée du territoire. Action visant à adapter les formations des ressources humaines du territoire pour une meilleure adéquation de l'offre de travail à la demande des entreprises.

Action de mutualisation de moyens pour l'amélioration des formations, de la validation des acquis de l'expérience et de l'accompagnement des demandeurs d'emplois et des entreprises du territoire. Anticiper l'évolution du tissu économique local : mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de territoire.

Plus-values

- Mutualisation des moyens à l'échelle des deux Pays,
- Transversalité de l'action,
- Simplification de l'accueil des demandeurs d'emploi et des entreprises :
 - guichet unique,
 - maillage territorial.

Caractère intercommunal de l'action

L'action est composée d'opérations qui peuvent être collectives ou individuelles, l'ensemble formant un programme cohérent de Pays, car conçu à l'échelle du Pays puis décliné (« penser globalement pour agir localement »).

Caractère durable de l'action

Mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences du territoire permettant d'anticiper les mutations du tissu économique local et adaptation des formations aux besoins du territoire par la mise en place d'un plan local des formations professionnelles.

Articulation Pays – Villes d'appui

Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.

L'observation de l'emploi et des compétences

La MEF est en charge du pilotage de l'observation sur le territoire des Pays Auxois et Châtillonnais en partenariat avec l'observatoire départemental (situé à la Maison de l'emploi et de la formation du bassin dijonnais). La MEF est chargée du recueil des statistiques au niveau local et de leur transmission à l'observatoire départemental pour l'alimentation de la base statistiques de l'emploi et de la formation.

2.	<p>L'accès et le retour à l'emploi</p> <p>Accueil des demandeurs d'emploi, promotion des métiers en tension (notamment en direction des acteurs de l'action pédagogique) : la MEF contribue à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi.</p>
3.	<p>L'appui au développement des entreprises</p> <p>Coordination de la MEF pour le développement et la reprise et à l'installation d'entreprises sur des actions particulières en Haute Côte d'Or en partenariat avec les chambres consulaires et les organismes de formation, les partenaires du programme « j'entreprends en Bourgogne ».</p> <p>Identification des besoins en terme de développement : formation, recrutement acquis d'expérience... pour une meilleure coordination de l'accueil et des réponses adaptées aux besoins des entreprises, (orientation avec les partenaires).</p> <p>Cette mission fera l'objet d'une convention spécifique entre la MEF, le Pays Châtillonnais, le Pays de l'Auxois et les chambres consulaires.</p> <p>La répartition du rôle de chacun sur les thèmes suivants sera abordée dans la convention (Pays/MEF/interconsulaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'activités Reprises d'activités Développement de l'entreprise Sensibilisation aux métiers et activités du territoire Définition et mise en oeuvre de l'animation des productions « Auxois naturellement » Structuration de l'offre touristique Diagnostic territorial
4.	<p>Mise en œuvre d'un plan local de formation avec la Région</p> <p>Prise en compte des besoins de formation de proximité, de certaines problématiques de formation en cohérence avec le PRDF (cf fiche action 8.2 former les professionnels du bâtiment aux techniques de réhabilitation, pour préserver l'identité châtilonnaise...)</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	- MEF, Chambres Consulaires, CCPC
2.	- MEF, Chambres Consulaires, CCPC
3.	- MEF, Chambres Consulaires, CCPC
4.	- MEF, Chambres Consulaires, CCPC

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN ŒUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1. 2. 3. 4.	L'action est composée d'opérations qui peuvent être collectives ou individuelles, l'ensemble formant un programme cohérent de Pays, car conçu à l'échelle du Pays puis décliné.	Respect des critères Etat/Région définis
	Autres dispositions particulières : Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Etat (conventions ministère emploi)		1
2.	Etat (conventions ministère emploi)		1
3.	Etat (conventions ministère emploi) CRB (crédits sectoriels)		1
4.	CRB (crédits sectoriels)	PLDF	1

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

1.	Indicateurs de réalisation Réalisation de la collecte et organisation de l'information Indicateurs de résultats Transmission à l'observatoire départemental Transmissions d'information au Pays
2.	Indicateurs de réalisation Réalisation des actions en faveur des DE attribuée à la MEF Indicateurs de résultats Appréciation des acteurs du SPE sur la qualité de la coordination et le rôle de la MEF Amélioration du taux de chômage
3.	Indicateurs de réalisation Elaboration et signature de la convention Présence d'indicateurs dans la convention (résultats qualitatifs et/ou quantitatifs à atteindre) Indicateurs de résultats Résultats des indicateurs de la convention
4.	

Fiche Action N° 2.1

Centre Hospitalier Intercommunal à conforter

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Pays Châtillonnais

Axe 2.3 : Assurer un égal accès pour tous aux services publics ; services à la population

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Le Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon-Montbard constitue un outil structurant et majeur pour le territoire. L'évolution des prestations qui sont attendues par la population et demandées par le corps médical n'est plus totalement en adéquation avec les moyens dont bénéficie l'établissement.

Il s'agit pour le Pays Châtillonnais de trouver des moyens pour que les patients ne soient pas orientés sur d'autres hôpitaux hors du territoire pour des examens. Cette situation si elle était amenée à perdurer, impacterait sur la pérennité de ce site.

Par ailleurs, le CHI doit retrouver une image positive auprès de la population, afin qu'il soit utilisé au maximum, source d'activité et donc de confortement.

Ce travail doit s'effectuer au niveau de la population mais également au niveau du corps médical, pour créer un vrai réflexe « CHI ».

Résultats attendus et impacts de l'action

Renforcement de l'activité médicale, de l'attractivité et de la publicité du Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon-Montbard.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

La pérennité est une priorité du territoire, mais ne peut avoir de sens que si elle est couplée à une organisation de proximité voulue par la Région.

Plus-values

Le CHI est basé au nord du territoire et son rayonnement intéressera d'autres territoires, d'autres départements et d'autres régions.

Caractère intercommunal de l'action

Caractère durable de l'action	
	Le confortement du CHI se traduit par une approche intergénérationnelle qui garantit la pérennité de l'action.
Articulation Pays - Agglomérations - Villes d'Appui	
	Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1.	Acquisition d'un scanner
2.	Image à valoriser auprès du grand public et des professionnels de la santé au niveau du territoire, par la politique de l'hôpital, et notamment à travers son projet d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un plan de communication sur les services et les moyens offerts à la population - Organisation de rencontres auprès des populations âgées et des professionnels de la santé du Châtillonnais (forum)

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	CHI, ARH.
2.	CHI, ARH.

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN ŒUVRE		
	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est soutenue par la CCPC.	Néant
2.	L'action est la déclinaison du projet d'établissement, qui est intercommunal.	Néant
	<u>Autres dispositions particulières :</u> Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	ETAT (SROS)		
2.	aucun		

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Délai pour acquisition du scanner
2.	Analyse qualitative et quantitative de l'activité hospitalière

Fiche Action N° 2.2

Organisation médicale

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Pays Châtillonnais

Axe 2.3 : Assurer un égal accès pour tous aux services publics ; services à la population

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

« Le maintien d'un service de santé efficace et de proximité, service public, libéral ou associatif apparaît comme une nécessité ». Cette remarque tirée de la charte de développement est plus que jamais d'actualité.

De même : « conforter le Centre Hospitalier Intercommunal de Châtillon-Sur-Seine / Montbard et veiller à la présence d'un service de santé de proximité en anticipant les risques liés à la baisse de la démographie médicale et réfléchir aux modalités à mettre en œuvre pour ne pas aggraver une situation satisfaisante mais fragile.

La diminution du nombre de médecins et d'infirmières, la diminution du temps de travail, les conditions de travail difficiles liées aux trajets et aux gardes font en effet craindre des difficultés pour l'avenir dans la couverture des territoires ruraux par le service médical de proximité ».

Cet état des lieux est toujours d'actualité dans la mesure où les indicateurs de dépeuplement, de vieillissement, d'activités, de revenus et pour tout dire de précarité s'aggravent.

Il convient donc de veiller à une politique de prévention (comportements à risque : tabac, alcool, ...), d'accessibilité aux soins, d'hébergement des personnes âgées (y compris du maintien à domicile).

Résultats attendus et impacts de l'action

Les objectifs territoriaux :

- Augmenter le nombre de professionnels de santé (toute la filière : médecins généralistes, spécialistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, aides-soignantes...), c'est aussi anticiper les évolutions attendues en matière de démographie médicale,

- Améliorer la prévention des comportements à risques, des maladies chroniques et de la prise en soin des personnes âgées,

- Permettre une meilleure organisation de la présence médicale et paramédicale autour du Centre Hospitalier Intercommunal de Châtillon-sur-Seine – Montbard.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)	
	La problématique santé est clairement identifiée au niveau de la Charte de Pays et constitue un des points de la politique régionale dans le cadre de l'accès aux soins.
Plus-values	
	Utilisation du socle de formation initiale et continue disponible sur et en dehors du territoire en liaison avec les Centres Hospitaliers.
Caractère intercommunal de l'action	
	Dans ce domaine, comme dans d'autres, nécessité d'une démarche participative avec les acteurs locaux et avec la population, à l'échelle éventuelle de la Haute Côte d'Or.
Caractère durable de l'action	
	La politique territoriale de santé passe par l'information et la prévention, qui s'inscrit nécessairement dans la durée.
Articulation Pays - Agglomérations - Villes d'Appui	
	Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Maintien de la maison médicale de territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'entretien (peinture...) - Acquisition de mobilier
2.	<p>Aide à la création de maisons de santé et cabinets médicaux dans le cadre d'une approche territoriale globale (projet territorial de santé), suivant un schéma d'organisation médicale territorial en liaison éventuelle avec l'Auxois-Morvan et les projets des établissements hospitaliers. Ce schéma doit permettre de proposer une organisation de l'offre de soins au regard des besoins et des spécificités territoriales. La démarche sera menée en partenariat étroit avec les professionnels locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide au recrutement de praticiens médicaux : <ul style="list-style-type: none"> Mission de recrutement de praticiens (action à mener à l'échelle du Pays) Information auprès des étudiants en médecine - Aide à l'installation de praticiens (locaux, matériels, habitat...), - Aide au regroupement de praticiens selon un réseau intercommunal.

3.	<p>Soutien aux services aux personnes âgées Adaptation des services et accompagnement des stratégies innovantes en matière de services aux personnes âgées en lien avec les politiques mises en place par l'Etat et le Département.</p>
----	--

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	CCPC.
2.	CCPC, Syndicats, Communes.
3.	CCPC, Syndicats, Communes.

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN ŒUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est individuelle mais aura un impact collectif	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions individuelles mais qui seront organisées à l'échelle du Pays dans un souci de mise en réseau.	Respect des critères Etat/Région définis
3.	L'action est composée d'actions individuelles mais qui seront organisées à l'échelle du Pays dans un souci de mise en réseau.	Respect des critères Etat/Région définis
<p>Autres dispositions particulières : Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.</p>		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Néant		1
2.	CRB (crédits sectoriels) : – mission recrutement (2.1.1) – investissements (maison médicale et cabinets médicaux) (2.2) Etat : crédits territoriaux	CRB : Suivant règlements d'interventions en vigueur Etat : FNADT : 20 à 40%	1
3.	CG 21		1

DISPOSITIFS D’EVALUATION	
1.	Activité annuelle (visite et présence des médecins)
2.	Nombre de praticiens sur le territoire
3.	Nombre de lits et nombre de lits médicalisés

Fiche Action N° 3.1

Projet du Lycée Désiré Nisard

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Pays Châtillonnais

Axe 2.2 : Rendre le territoire attractif pour les jeunes

Axe 2.3 : Assurer un égal accès pour tous aux services publics ; services à la population

Axe 3 : Développer l'économie

Axe 3.3 : De nouveaux secteurs économiques à développer

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Le Lycée Désiré Nisard, bien implanté dans son secteur géographique, connaît à la fois les avantages et les inconvénients liés à la ruralité du territoire.

C'est pourquoi, le Lycée en tant qu'organisme de formation à la fois initiale et continue est un acteur important de son territoire.

Bien conscient de cela et réaliste sur la complexité de la tâche à accomplir, il propose un développement original, cohérent avec l'existant, notamment avec les autres établissements privés ou agricoles.

A partir d'un diagnostic, des objectifs et des actions ont été arrêtés :

- Développer un réseau d'établissements de formation privés et publics,
- Développer de nouvelles formations pour répondre aux exigences métiers des entreprises locales (bois, pierre, métal) et aux exigences métiers du pôle nucléaire bourguignon,
- Désenclaver le Lycée, la Haute Côte d'Or et afficher l'excellence :
 - Enseignement du chinois en option facultative,
 - Tutorat via Internet par les étudiants (ESC),
 - Formations d'adultes à distance, conférences et réunions pour tout acteur socio-économique, politique....
- Développer l'expertise énergétique et écologique pour répondre à la demande locale et départementale,
 - Bâtir un CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) avec tous les partenaires locaux.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Création de réseaux cohérents et actifs qui apportent des réponses au territoire,
- Rayonnement du territoire en direction de l'extérieur,
- Augmentation du nombre de réunions formations à distance pour éviter les déplacements, la perte de temps ...

- Augmentation du nombre d'élèves au Lycée en formation initiale et diminution, voire suppression des départs des très bons élèves vers les lycées dijonnais (Carnot, Charles de Gaulle...),
- Développement des actions de formation (réponses aux entreprises),
- Augmentation du taux de satisfaction des différents acteurs.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Cette politique et ces actions sont des réponses aux objectifs de la Charte de Développement du Pays et pour partie à la politique de formation pour l'emploi local de la Région.

Plus-values

Actions très ciblées pour répondre aux besoins spécifiques du territoire.
Actions innovantes qui doivent permettre la singularisation du territoire.
Actions qui mailleront le territoire.

Caractère intercommunal de l'action

La plupart de ces actions dépassent l'échelle du territoire du Châtillonnais et doivent répondre également aux problématiques des autres Pays.

Caractère durable de l'action

Ces actions sont inscrites dans le projet d'établissement du Lycée qui est pluriannuel et permet de suivre le déroulement des actions, d'en mesurer les écarts et d'évaluer l'ensemble du dispositif (groupe de pilotage, Conseil d'Administration du Lycée...).

Articulation Pays - Agglomérations - Villes d'Appui

Toutes les actions dépassent le cadre du Lycée

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.

Création d'un réseau autour de la plate-forme des métiers du service à la personne :

Lycée Désiré Nisard (formation + GRETA) – Lycée privé St Vincent de Paul – MFR de Baigneux – IFSI école aide soignante (Semur et Châtillon) – CFPPA la Barotte (Semur + Châtillon) – Lycée de Semur – Lycée rural et privé de Saulieu – Atelier pédagogique

Objectif : mettre en cohérence des organismes de formation pour répondre aux besoins du territoire et travailler avec les autres partenaires concernés par le problème :

- Mise en place de la plate-forme (printemps et automne 2007)
- Réalisation de l'analyse et actions (2007-2008)

	<ul style="list-style-type: none"> - C'est la traduction de la volonté de travailler ensemble. - Formations mises en place ultérieurement en fonction de l'aval de la Région <p>D'autres réseaux sur d'autres thématiques pourraient voir le jour pour anticiper l'évolution du contexte démographique et économique.</p>
2.	<p>Développement de nouvelles formations pour répondre aux exigences métiers des entreprises locales et aux exigences métiers du pôle nucléaire bourguignon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'une plate-forme industrielle en liaison avec le Lycée Professionnel de Montbard (entrées, sorties permanentes en fonction des besoins de qualification ou de diplôme) - adaptation de la formation aux demandes des entreprises.
3.	<p>Désenclavement du Lycée et du territoire : pôles d'excellence</p> <p>Enseignement à distance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement du Chinois rentrée 2007 (autres langues rares aux rentrées prochaines) - Tutorat à distance par les étudiants de l'ESC Dijon et des facultés, - Formation d'adultes à l'utilisation des TIC d'entreprises, - Economie des déplacements, temps gagné grâce à la visioconférence
4.	<p>Expertise énergétique et écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formations continues adaptées aux besoins des entreprises, qui seront mises en place au sein de l'établissement. - Développement au sein du Lycée de la mention « développement durable » en liaison avec la réflexion conduite au sein de la Communauté de Communes (objectif : transformation en option au baccalauréat)
5.	<p>Création d'un CLEA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire une politique artistique et culturelle, concertée et partenariale entre tous les acteurs du territoire (Education Nationale, école de musique, musée, théâtre, services de la Ville de Châtillon, de la Communauté de Communes, du Pays...) - Etre l'animateur de la relation globale sur le territoire avec la structure culturelle (Théâtre Gaston Bernard) - Proposer un espace de rencontre (1200 m2) entre les jeunes et les artistes pendant le temps scolaire et hors temps scolaire.

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Lycées/Education Nationale/Acteurs privés
2.	Lycée/Education Nationale/Maison de l'Emploi et de la Formation/clubs des entrepreneurs
3.	Lycée/Education Nationale/Communauté de Communes/s@ti 21

4.	Lycée/Education Nationale/Organismes professionnels/Communauté de Communes
5.	Lycée/Education Nationale/DRAC/Conseil Régional/ Conseil Général/Commune

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN ŒUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	Néant	Néant
2.	Néant	Néant
3.	Néant	Néant
4.	Néant	Néant
5.	Néant	Néant
	Autres dispositions particulières : Pour le Conseil régional, les modalités de soutien seront à définir dans le cadre des procédures sectorielles (pour la validation et le soutien à la mise en place des formations)	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Education Nationale CRB (crédits sectoriels)		Néant
2.	Education Nationale CRB (crédits sectoriels)		Néant
3.	Education Nationale CRB (crédits sectoriels)		Néant
4.	Education Nationale, CRB (crédits sectoriels) Organismes professionnels+privés		Néant
5.	Education Nationale DRAC		Néant

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
1.	Conseil d'administration du Lycée qui produira des tableaux de bords et bilans + groupe de pilotage
2.	Conseil d'administration du Lycée qui produira des tableaux de bords et bilans + groupe de pilotage
3.	Conseil d'administration du Lycée qui produira des tableaux de bords et bilans.
4.	Conseil d'administration du Lycée qui produira des tableaux de bords et bilans.
5.	Conseil d'administration du Lycée qui produira des tableaux de bords et bilans + groupe de pilotage

Fiche Action N° 3.2

Projet du Lycée de La Barotte

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Pays Châtillonnais

Axe 2.3 : Assurer un égal accès pour tous aux services publics ; services à la population

Axe 3 : Développer l'économie

Axe 3.4 : Accompagner et mieux organiser le développement économique

Axe 3.3 : De nouveaux secteurs économiques à développer

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

La Barotte, pôle référent équin :

Dans le cadre du Projet Régional de l'enseignement agricole, piloté par le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, l'EPLEFPA de Semur-Châtillon a été reconnu parmi les établissements d'enseignement agricole public, pôle référent dans les formations liées au cheval. Cette reconnaissance a été validée lors du comité régional de l'enseignement agricole d'octobre 2004.

L'établissement accueille deux filières sur le site de Châtillon-sur-Seine :

- la filière agricole : BEPA « Conduite de Productions Agricoles » et Bac pro « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole ».
- la filière « Cheval » : BEPA « Activités Hippique » dans la spécialité « Soigneur Aide-animateur » et Bac pro « Production du cheval ».

L'enseignement dans ce domaine nécessite la présence d'un centre équestre, au sein ou à proximité du Lycée.

Le recrutement est régional, voire extrarégional et la demande à l'entrée forte. Mais malgré cette demande forte, l'établissement doit limiter ses effectifs, de part la capacité d'accueil actuellement insuffisante du centre équestre.

En 2005, l'établissement a bénéficié de l'ouverture du Bac Pro : seule ouverture nette opérée en Bourgogne, ce qui confirme l'intérêt que le Ministère de l'Agriculture porte à la structure.

Parallèlement, le CFPPA de Semur - Châtillon, à la demande du Ministère et en relation avec le milieu professionnel, a été sollicité en juin 2002, pour organiser les examens du CAPA Maréchalerie pour le secteur nord-est de la France. Pour répondre aux besoins des professionnels, il a développé la formation CAPA Maréchalerie en un an.

Projet atelier laitier Brun et Projet Equestre : 2 projets complémentaires au service du territoire :

Le projet d'établissement affirme la volonté de celui-ci de s'inscrire dans les projets de territoire.

C'est ainsi qu'ont été développés 2 projets :

- un projet autour duquel la profession agricole s'est fortement mobilisée et qui a pour objectifs : de valoriser la race brune, de s'inscrire dans le cahier des charges Epoisses, de redevenir démonstratif et retrouver une pertinence économique et expérimentale.

- un projet autour du centre équestre dont l'objectif est de transformer un outil de formation en un outil de promotion du territoire.

L'enjeu est double pour l'EPL car les effectifs des 2 filières sont nécessaires pour assurer la viabilité de l'établissement.

Si le projet d'atelier laitier répond à une forte demande de la profession, le projet Centre Equestre peut répondre à la demande du territoire en matière de tourisme et aller dans le sens du Conseil Général qui veut valoriser la filière équine dans son ensemble.

Le CFPPA :

Le CFPPA forme des jeunes et adultes dans le secteur BTP, mais également pour des actions de travaux agronomiques d'envergure, de gestion de ressources, de valorisation du patrimoine environnemental. Il forme près de 80 stagiaires et apprentis par an (pour plus des deux tiers châillonnais). Son taux d'insertion professionnel est excellent.

C'est grâce aux formations lourdes en conduite d'engins qui dégagent de bons résultats que le CFPPA peut réinvestir sur d'autres secteurs et mettre en place de nouvelles actions.

Mais le renouvellement des équipements les plus lourds (pelles hydrauliques, niveleuses, tombereaux, tractopelles) est très onéreux. Il faut noter que le Lycée participe activement au développement des biocarburants en consacrant une partie de ses cultures en jachères pour la production de diester. Les engins de travaux publics pédagogiques de l'établissement et à terme les autres véhicules, se tourneront vers l'usage de ces biocarburants, accompagnant ainsi la démarche entreprise par la direction de l'exploitation vers les productions agricoles en label Bio.

Partenariat envisagé :

Un centre équestre deviendrait propriété de la Collectivité territoriale, portant le projet de nouveau centre équestre.

La collectivité proposerait à l'établissement des conditions de formation (location des installations et de la cavalerie) et à une clientèle extérieure une offre de prestations (location de boxes, accueil de groupes d'enfants avec séjours ayant pour thème l'équitation, développement pour les établissements scolaires d'options Equitation, accueil de randonneurs du Grand Chemin...)

L'établissement trouverait un outil de formation rénové et pourrait valoriser avec la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais sa structure d'accueil (internat, restauration) pour l'accueil de groupes hors périodes scolaires.

Par ce partenariat l'établissement de la Barotte pourrait alors devenir un pôle de tourisme équin, outil de valorisation du territoire au service de la Collectivité.

Les publics sont formés en apprentissage avec le soutien de la Fédération Régionale des Travaux Publics de Bourgogne et en formation continue avec celui du Conseil Régional de Bourgogne. Ces deux financeurs couvrent les coûts de fonctionnement des formations et ont déjà aidé le centre équestre dans ses investissements ces dernières années.

Actuellement, le centre équestre est aidé dans son fonctionnement par le Fond Social Européen, le Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole participe à l'investissement.

Résultats attendus et impacts de l'action

- Promotion du territoire par l'accueil de groupes hors périodes scolaires sur un site qui, par ailleurs, ambitionne de devenir une vitrine pour la race brune,
- Développement de l'équitation pour une clientèle scolaire : offrir un cadre rénové aux publics d'écoles maternelles accueillis dans le cadre de la formation BAPAAT du Lycée,
- Conforter la filière équine afin d'assurer la pérennité de l'établissement (la Barotte est un établissement employant une soixantaine de personnes sur le site de Châtillon-sur-Seine),
- Développement d'actions de formation courtes (par le CFPPA de l'établissement) pour les pratiquants en tourisme équestre (maréchalerie d'urgence, initiation au GPS, bourrellerie d'urgence...).

- Développement de formations pour adultes préparant à des métiers du cheval : BAPAAT Poney ... ,
- La présence d'un organisme de formation professionnelle dans le Chatillonnais bénéficie à la population et aux entreprises qui peuvent trouver des solutions de formation de proximité dans de nombreux domaines, liés à l'utilisation d'engins...

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

- Développement de l'offre de loisirs.
- Développement de l'accueil.
- Maintien de la population.
- Formation professionnelle pour l'emploi local, liée à l'utilisation d'engins.
- Equithérapie : accueil de publics handicapés, développement de formations pour l'encadrement de ces publics en partenariat avec le CFPPA de l'établissement.

Plus-values

La richesse patrimoniale du territoire, l'existence du Grand Chemin, itinéraire de randonnée équestre, la présence de gîtes, de chambres et de tables d'hôtes sont autant d'éléments structurants, permettant d'envisager le développement d'un tourisme itinérant. La Barotte devenant également un centre névralgique du dispositif.

Les jeunes et les adultes formés interviennent principalement dans le secteur du BTP, mais également pour des actions de travaux agronomiques d'envergure (reprofilage de sols, création de nouvelles surfaces de culture, de vignobles sur terrains auparavant incultes...), de gestion des ressources (exploitation de carrières, sites divers d'extraction...), de valorisation du patrimoine environnemental (création ou entretien de trouées forestières, aménagement de chemins, routes, sentiers... pour la sécurité et le confort des usagers et des utilisateurs de ressources, gestion de ripisylves, berges de cours d'eau, talus...).

Caractère intercommunal de l'action

Projet soutenu par la CCPC et le Pays

Caractère durable de l'action

Le projet d'installations nouvelles doit développer dans sa conception des éléments de durabilité (bois), récupération d'eau...

D'autre part, la proximité de l'établissement et de son exploitation agricole peut permettre des actions dans cette thématique : visites de l'atelier laitier, expositions, démonstration d'attelage...

Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de la Barotte forme, depuis plus de 30 ans, des stagiaires répondant soit à des besoins de branche professionnelle (agriculture, travaux publics), soit à des problématiques du Pays (insertion sociale et professionnelle, lutte contre l'illettrisme, adaptation au tourisme ...) et rayonne dans le Grand Est de la France.

Articulation Pays - Agglomérations - Villes d'Appui

Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES**et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)**

1.	Aménagement d'un pôle ressource sur la Race Brune : développement d'un outil pédagogique , mise en place d'un « atelier laitier »
2.	Renouvellement du parc de matériel du CFPPA (formation conducteurs d'engins)
3.	Rénovation et développement du centre équestre : travaux de rénovation, extension, équipements spécifiques

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Région, Lycée la Barotte.
2.	CFPPA.
3.	Communauté de Communes.

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	Néant	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car soutenues par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
3.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
	<u>Autres dispositions particulières :</u> Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB (crédits sectoriels)		
2.	Néant		
3.	CRB (crédits sectoriels/territoriaux) modalités à définir au regard du projet et du montage final	modalités de participations (terrain, subvention taux max 40% sur crédits territoriaux) à définir et à globaliser sous réserve de l'encadrement communautaire	2

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
1.	Effectifs scolaires.
2.	Publics extérieurs touchés.
3.	Taux de remplissage hors scolaire.

Fiche Action N° 3.3

Mise en œuvre des équipements du projet éducatif territorial et Ville d'Appui

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Pays Châtillonnais

Axe 2.1 : Offrir un cadre de vie attractif

Axe 2.2 : Rendre le territoire attractif pour les jeunes

Axe 2.3 : Assurer un égal accès pour tous aux services publics, services à la population

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Le projet de Centre Socio-Culturel et de Loisirs du Pays Châtillonnais est en voie de réalisation.

Des activités péri et extra scolaires se déploient sur le territoire, soit en gestion directe (CCPC, commune de Laignes), soit en gestion déléguée (MJC, Amis de l'Ecole Publique, Foyer rural...).

Toutes ces actions se développent avec le support existant ou potentiel de dispositifs tels que : Contrat Enfance Jeunesse (CAF), Contrat Educatif Local (EN), Atout Jeunes (CG 21), Projet Enfance Jeunesse (CRB).

D'autres dispositifs sont concernés : CLAS, REAAP.

Le Projet Educatif Territorial couvre la tranche d'âges de 0 à 20 ans.

Dans le domaine de la petite enfance, il existe 1 relais d'assistantes maternelles sur le territoire dont la gestion est assurée par la Mutualité Française Côte d'Or Yonne. Ce relais est situé à Châtillon-sur-Seine.

Ce Relais Assistantes Maternelles (RAM) est déployé sur le territoire avec des permanences et des « concentrations » dans les cantons (salle du SIVOM à Aignay-le-Duc, salle de motricité de l'école de Baigneux-les-Juifs, petite salle du foyer rural à Recey-sur-Ource, petite salle de la mairie à Veuxhautes-sur-Aube).

De même, en partenariat avec l'ADMR, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais cogère deux haltes-garderies : à Châtillon-sur-Seine et à Baigneux-les-Juifs.

Par ailleurs, est menée une réflexion sur les besoins des familles concernant l'accueil des enfants de 0 à 4 ans, avec un développement d'actions concertées entre les différents acteurs de la politique « Petite Enfance ».

Il existe donc sur le territoire une mise en œuvre importante dans le domaine de la gestion de la classe d'âges 0-20 ans, action qui doit être renforcée pour répondre à la demande de la population.

A signaler qu'une réflexion est en cours actuellement avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives sur les modes de garde, traitant ainsi des problèmes liés à l'enfance.

Il existe actuellement 9 centres de loisirs extrascolaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et 5 centres de loisirs périscolaires sur le territoire :

Les axes de développement envisagés pour l'ensemble du territoire sont les suivants :

- Création et développement de centres de loisirs péri et extrascolaires,
- Développement de l'offre d'activités pour les adolescents,
- Promotion de l'initiation aux activités sportives et culturelles,
- Pérennisation des postes existants et création de postes,
- Aide à la formation du personnel,
- Mise en place d'une coordination au niveau de l'ensemble du territoire,
- Promotion des actions par une information appropriée,
- Recherche de la participation active des parents et des jeunes.

Les jeunes adultes qui ne se retrouvent pas dans la pratique sportive et culturelle ont besoin d'une réponse à leurs attentes en terme éducatif et pédagogique, en lien avec les collèges, les lycées et les associations ou institutions telle que la Mission Locale.

Le secteur « jeune » dont la problématique touche l'ensemble du territoire, demande par soucis d'anticipation et de prévention à être organisé.

A signaler, l'action « Atouts Jeunes » initiée par le CG 21 (14-25 ans) avec un collectif de fédérations d'éducation populaire (FDCS, FDFR, LEP – FOL, UD MJC).

Les principaux objectifs sont:

La maîtrise des TIC,

La connaissance des langues étrangères et de la langue française,

La santé : tabac, drogues, alcool, IST,...

La citoyenneté : environnement, insertion, prévention routière,...

Le développement personnel,

Les activités techniques et artistiques (à la carte) : avec des camps, des stages,...

La mise en place d'un conseil « jeunes ».

Par ailleurs, le Pays souhaite développer un Projet Educatif Territorial (PET) qui pourrait déboucher sur la signature d'un Contrat Educatif Local (CEL) avec l'Education Nationale, Jeunesse et Sports.

Les objectifs d'un CEL sont entre autres de favoriser la réussite scolaire, l'initiative des jeunes et la citoyenneté à travers des activités sportives, de loisirs, des actions d'accompagnement et de soutien.

Enfin, la problématique pôles scolaires se trouve au carrefour de différents enjeux : formation éducation, travail féminin, attractivité du territoire ...

Un schéma de développement des pôles scolaires (1^{er} degré) est actuellement en cours de réflexion et d'élaboration. En tenant compte des bassins de vie dans leurs configurations géographique et topographique avec notamment la possibilité de temps de transport adaptés.

Il s'agit de veiller à la pérennité de pôles validés par l'Education Nationale et le CG 21.

Le territoire bénéficie d'équipements structurants dans le domaine nautique qu'ils soient naturels ou artificiels, fermés ou ouverts.

Ces équipements contribuent à une offre éducative et de loisirs (pour les piscines), touristiques et de loisirs (pour les plans d'eaux). Ces équipements représentent pour le territoire un accès à une offre de services pour la population et une source d'attractivité de part l'utilisation qui doit en être faite, avec une mise en loisirs à réaliser.

Aujourd'hui ces espaces nautiques sont inadaptés à la demande de qualité de services attendus par la population et ne sont pas exploités pour développer une offre riche et variée.

Des outils performants permettront d'accentuer l'attractivité du territoire qui ambitionne d'offrir une gamme complète de services à la personne dans un souci d'économie d'énergie et de respect de l'environnement appuyé.

Par ailleurs, la présence sur le territoire de ces équipements permet de générer des activités complémentaires dans le domaine touristique.

De plus, la pratique sportive est reconnue comme un volet important du monde éducatif et passe par deux axes concomitants : les équipements et l'animation.

Le Châtillonnais bénéficie d'une multitude d'activités sportives comme tout territoire, mais est confronté à la concentration en un seul site des équipements majeurs. Il a été identifié comme important que la population puisse bénéficier d'équipements permettant une pratique sportive minimum avec la mise en place d'un réseau organisé et hiérarchisé. Les bourgs-centres se situent comme les « têtes de ponts » pour drainer la population.

Le second point qui a été identifié est la pratique elle-même. Le bénévolat est dans une situation de reflux. Pour ne pas accentuer la carence des encadrants et donc lutter contre ce frein à la pratique sportive, il semble opportun de structurer sur le territoire l'animation des clubs sportifs.

Il s'agit bien d'une professionnalisation afin de fédérer les différentes associations sportives que la structure Pays peut permettre de mettre en œuvre.

Résultats attendus et impacts de l'action

- Amélioration des conditions de fonctionnement et de la qualité d'accueil des haltes garderies associatives et développement de l'accueil des enfants de moins de 6 ans par les centres de loisirs péri et extrascolaires,
- Meilleure prise en compte de l'information (auprès des parents, ...) avec la mise en place d'un lieu d'accueil parents-enfants (LAP),
- Améliorations qualitatives équitables des structures existantes.
- Conforter la pratique nautique,
- Augmentation de la fréquentation des espaces nautiques,
- Offrir des activités nouvelles.
- Maintien et développement de l'activité sportive dans le cadre scolaire et associatif,
- Une offre de services de qualité,
- Une synergie des forces tournées vers un élargissement de la pratique sportive à tout public.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

La problématique des services à la population fait partie intégrante de la charte de territoire et de la stratégie régionale.

Plus-values

- Elargissement des actions du relais d'assistantes maternelles à l'ensemble du territoire (avec le projet d'un RAM itinérant).
- Mutualisation et structuration.
- Coordination et maillage territorial.
- Rationalisation et concentration des espaces.
- Intégration des projets dans une perspective environnementale renforcée sur le territoire.

Caractère intercommunal de l'action	
	Mise en place d'une coordination des actions sur l'ensemble du territoire.
Caractère durable de l'action	
	La problématique éducative s'inscrit dans un cadre de long terme du fait du public visé (0 à 20 ans). Il s'agit bien d'une politique d'accompagnement du développement de l'enfant.
Articulation Pays - Agglomérations - Villes d'Appui	
	Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1.	Etude de faisabilité d'un schéma organisationnel au niveau du territoire, tenant compte : - des évolutions des besoins de services de la population, - des contraintes démographiques, - des évolutions de compétence...
2.	Au regard du schéma, mise en œuvre des actions à l'échelle du Pays : 1. travaux d'aménagement et création de nouveaux points d'accueil péri scolaires et de restauration scolaire 2. aménagement d'équipements d'accompagnement (sportifs ou autres)
3.	Rénovation de la piscine de Châtillon-sur-Seine (Ville d'Appui)
4.	Rénovation de la piscine de Recey sur Ource
5.	Animation des clubs sportifs (création éventuelle d'un office territorial des sports)
6.	Rénovation de la médiathèque et cinémathèque départementale à Laignes
7.	Centre pédagogique des énergies renouvelables de Marcenay : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet (programmation, montage...)

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	CCPC
2.	CCPC, Communes
3.	Commune
4.	Commune
5.	CCPC
6.	Commune
7.	SIVOM/ SEM (Ligue de l'Enseignement et CCPC)

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE		
	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
3.	VILLE D'APPUI	Respect des critères Etat/Région définis
4.		Respect des critères Etat/Région définis
5.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
6.		Respect des critères Etat/Région définis
7.		Respect des critères Etat/Région définis
<p><u>Autres disposition particulières :</u> Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés. Les projets d'investissement devront démontrer leur intégration dans une logique de projet territorial (note d'opportunité au regard du projet éducatif territorial) et être accompagnés de budgets prévisionnels de fonctionnement pluriannuels fiables.</p>		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB (crédits territoriaux) Etat : crédits territoriaux	CRB : 50 % max FNADT : 30 %	1
2.	CRB (crédits territoriaux) sur 2.1 hors fonctionnement et uniquement sur activités périscolaires et accueil petite enfance Etat : crédits territoriaux	CRB : 20 à 30% FNADT : 10 à 30 %	1
3.	CRB (crédits Ville d'Appui) CRB (crédits territoriaux) ETAT : FNADT et si possible FNDS CG21	CRB : taux max 40%, aide plafonnée à 600 000 € (dont totalité de l'enveloppe VA) Etat : FNADT aide plafonnée à 100 000 €	2
4.	CRB (crédits territoriaux)	20%	2
5.			1
6.	CRB (crédits sectoriels) sur bibliothèque-médiathèque	suivant règlement en vigueur	2
7.	CRB (crédits territoriaux)	Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage, taux max 40% (sous réserve d'adhésion à la communauté de communes)	1

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
1.	Nombre de questionnaires d'enquête traités.
2.	Nombre de sites mis en œuvre en fonction du dispositif retenu.
3.	Nombre de personnes fréquentant l'équipement (enfants, femmes, personnes âgées).
4.	Nombre de personnes fréquentant l'équipement (enfants, femmes, personnes âgées).
5.	Nombre de licences sportives, nombre de clubs sportifs, nombre de sports.
6.	
7.	

Fiche Action N°3.4

Projet de la Maison Familiale et Rurale de Baigneux-les-Juifs

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 3 : Développer l'Economie

3.1 : Maintenir les acquis de l'économie traditionnelle

3.2 : Renforcer les filières d'excellence

3.4 : Accompagner et mieux organiser le développement économique

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Pays Châtillonnais (assurer un égal accès pour tous aux services de proximité)

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

La Maison Familiale et Rurale de Baigneux-les-Juifs propose une formation CAP « taille de pierre » depuis plusieurs années sur son site de Baigneux-les-Juifs.

Elle projette en 2007 de faire construire un atelier de taille de pierre à Aisey-sur-Seine à proximité de son antenne actuelle.

Cet équipement nécessaire au maintien de la formation initiale pourrait permettre dans un deuxième temps l'ouverture des activités de formation à d'autres publics et constituer un véritable site dédié à la pierre du Châtillonnais.

Aménager un site dédiée à la pierre : formation, démonstration, exposition.

Les réalisations tiendront compte des contraintes environnementales (liées à l'eau, l'air, au paysage) et énergétiques.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Maintenir et développer la formation de taille de pierre sur le territoire,
- Promouvoir la pierre du Châtillonnais : sa qualité et les savoir-faire locaux.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Au regard de la charte, cette action participe à renforcer la filière Pierre (reconnue comme filière d'excellence du territoire), à conforter le secteur artisanal et à développer les formations.

Au regard des priorités régionales, cette action participe au développement économique via la formation professionnelle pour l'emploi local.

Plus-values

Présence sur le territoire d'une pierre de qualité et possédant une notoriété internationale.
 Une formation de taille de pierre rare (Seulement deux en Bourgogne).

Caractère intercommunal de l'action	
	Association de divers acteurs de la filière issus de l'ensemble du territoire : artisans, entreprises, formateurs, élèves, prestataires touristiques.
Caractère durable de l'action	
	Appui de la filière Pierre au projet. Le maître d'ouvrage (la MFR) est un organisme de formation reconnu.
Articulation Pays - Agglomérations - Villes d'Appui	
	Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Construction d'un atelier de taille de pierre sur le site de la Maison Familiale Rurale à Aisey-sur-Seine destiné à différents publics (apprentissage, formation initiale et adultes)</p> <p>L'atelier comprendra une salle de réunion et formation d'une capacité de 20 personnes, un bureau et des sanitaires. Le fonctionnement sera assuré par la MFR. Le coût global de la construction est estimé à 200 000 €</p>
2.	<p>Maintien de la formation initiale (CAP) et dans un second temps développement de la formation à d'autres publics (employés de la filière Pierre, particuliers, clientèle touristique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stages et journées de formation pour adultes sur la sculpture, la rénovation des bâtiments anciens ... - stages pour jeunes (centres de vacances ...) autour du monde de la pierre
3.	<p>Construction et aménagement d'un lieu d'exposition permanent sur la pierre châtilloonnaise à proximité de l'atelier permettant l'organisation d'expositions et événementiels</p> <p>Construction d'un bâtiment de 110 m² environ adossé à l'atelier comportant : une salle d'exposition, une salle audio-visuelle et un bureau. La construction devrait être de type traditionnel</p> <p>Réalisation d'un dallage : pose d'un sol constitué de plusieurs types de pierres mettant en valeur les différentes carrières du Châtillonnais.</p> <p>Aménagement d'une zone vidéo : une zone de 15 m² pourrait être aménagée dans cette salle pour la présentation d'un film retraçant le chemin de la pierre, de l'extraction au produit fini.</p> <p>Aménagement d'une zone d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone d'exposition permanente permettant de présenter les ouvrages réalisés par les professionnels et les élèves de la Maison Familiale Rurale (cheminées, tables, encadrements de fenêtres, ...etc.) - Zone d'exposition non permanente permettant de mettre en valeur des éléments plus rares et/ou sur la sculpture et/ou des expositions événementielles.

-Aménagement transversal des différentes zones : Mise en valeur de la pierre châtilonnaise par la présentation d'échantillons de pierre et par des panneaux explicatifs des qualités de ces différentes pierres et des lieux d'extractions.

Mise en œuvre et partenariat :

- Partenariat avec les différentes entreprises et artisans locaux pour le dallage de la salle, les pièces de l'exposition permanente et non permanente, les échantillons de pierre.
- La Maison Familiale Rurale : les élèves participeront à la réalisation et la pose d'encadrements de fenêtres, à la pose du dallage, et à l'exposition permanente.

Le coût de la construction de ce lieu d'exposition est estimé à 145 000 €

Le coût des équipements est estimé à 20 000 €

Les charges de fonctionnement pourraient être assumées en partie par la MFR.

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	La Maison Familiale Rurale de Baigneux-les-Juifs
2.	La Maison Familiale Rurale de Baigneux-les-Juifs
3.	La Maison Familiale Rurale de Baigneux-les-Juifs

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	Cette action pourrait être imbriquée dans le cadre du schéma territorial du volet économique	Respect des critères Etat/Région définis
2.	Cette action pourrait être imbriquée dans le cadre du schéma territorial du volet économique	Respect des critères Etat/Région définis
3.	Cette action pourrait être imbriquée dans le cadre du schéma territorial du volet économique	Respect des critères Etat/Région définis
	Autres dispositions particulières : Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB (crédits sectoriels)	Dans le cadre des modalités générales de définition et de mise en œuvre du PRDF (pour les validations de l'opportunité des projets et de leur financement éventuel)	1
2.	CRB (crédits sectoriels)		1
3.	CRB (crédits sectoriels)		1

DISPOSITIFS D’EVALUATION	
1.	Nombre d’apprentis en formation.
2.	Typologie du public ciblé.
3.	Nombre de manifestations ou expositions organisées.

Fiche Action N°4.1

Développement du tourisme culturel

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 3 : Développer l'économie

Axe 3.3 : De nouveaux secteurs économiques à développer

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Pays Châtillonnais

Axe 2.1 : Offrir un cadre de vie attractif

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Les actions réalisées dans le cadre du Contrat de Pays 2003-2006 (transfert et aménagement du Musée du Châtillonnais, étude sur la mise en valeur des sites archéologiques du territoire) ont confirmé la volonté du territoire de s'orienter vers le développement du tourisme culturel, en complémentarité avec son offre Nature. Le patrimoine architectural du Pays (abbayes, châteaux, églises...) contribuant à l'attrait du territoire en la matière.

La valorisation des sites archéologiques du Pays basée sur celle de la tombe princière de Vix, permettra de faire émerger un véritable produit d'appel touristique pour le territoire, produit basé sur la thématique archéologique.

Il est primordial que cette offre de loisirs culturels soit mise en réseau avec le MuséoParc d'Alésia, ainsi que le site de Bibracte.

La présence du Châtillonnais au sein du réseau Alésia Développement marque l'ambition des deux Pays de travailler en synergie au développement touristique autour de cette thématique.

Résultats attendus et impacts de l'action

- Augmentation de la fréquentation du Musée et des sites archéologiques,
- Captage de la clientèle touristique du site d'Alésia,
- Structuration et attractivité de l'offre touristique culturelle, diversification de l'offre touristique globale,
- De façon induite, des retombées économiques attendues sur l'ensemble des secteurs économiques du Pays (commerce, artisanat, hôtellerie, restauration...).

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Au regard de l'axe 3.3.1 de la Charte de Pays « Le tourisme : poursuivre les efforts », le développement du tourisme culturel est désigné comme un enjeu majeur pour la mise en tourisme du territoire. Le Schéma Régional de développement touristique précise que « le tourisme culturel constitue un élément majeur de l'offre touristique bourguignonne », la Bourgogne ayant une légitimité sur l'archéologie.

Au niveau départemental, la mise en réseau avec le site d'Alésia.

Plus-values	
	Exploiter le caractère exceptionnel du patrimoine culturel du territoire, la renommée scientifique de la tombe de Vix, dans le but d'accroître la notoriété du Pays à l'extérieur.
Caractère intercommunal de l'action	
	La multiplicité des sites archéologiques répartis sur le territoire. Un site pôle et des sites annexes répartis sur l'ensemble du territoire.
Caractère durable de l'action	
	La pérennité de l'action est liée à la mise en réseau des deux Pays (Châtillonnais et Auxois) dans le cadre d'Alésia Développement.
Articulation Pays - Agglomérations - Villes d'Appui	
	La Ville d'Appui, où se situe le Musée du Pays Châtillonnais, constitue le point d'ancrage du développement du tourisme culturel et de la thématique archéologique sur le territoire. Le renvoi vers les sites archéologiques constituant des axes de rayonnement sur le reste du territoire.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1.	Musée du Pays Châtillonnais : réalisation de la 2 ^{ème} tranche conditionnelle
2.	Accompagnement de la promotion et de la valorisation touristique du Musée 1. Opérations de promotion et de communication en lien avec Bibracte et Alésia : <ul style="list-style-type: none"> - Edition de supports de communication communs, d'outils spécifiques de mise en valeur du Musée - Participation à des salons, organisation d'évènements - Création d'une « carte pass » Pays (ou Haute-Côte-d'Or) destinée à faire circuler les visiteurs de sites en sites, de territoires en territoires, sur la base d'une mutualisation tarifaire avec le Muséoparc Alésia 2. Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'animations et d'expositions temporaires
3.	Valorisation des sites archéologiques : aménagements et équipements spécifiques de mise en valeur Les sites archéologiques du territoire susceptibles d'être valorisés, la stratégie de valorisation ainsi que des préconisations sur l'aménagement de ces sites ont fait l'objet d'une étude réalisée par le cabinet Médiéval en janvier 2007. Les efforts de valorisation seront concentrés en priorité sur le site de Vix (Mont Lassois et tombe princière).

	Or, au regard des préconisations de l'étude, la valorisation ds quatre autres sites archéologiques sur le territoire (Vertault, la forêt domaniale de Châtillon-sur-Seine et la forêt communale de Minot, le fanum du Tremblois, les tumuli de Magny-Lambert) est envisageable, afin de répartir la fréquentation sur tout le territoire (« favoriser l'itinérance ») et de permettre un maillage de l'offre touristique (« renvoyer d'un site à un autre, le musée étant considéré comme le point de départ logique »).
4.	Mise en place du Musée du vétérinaire

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	CCPC.
2.	CCPC, autres collectivités territoriales, associations.
3.	CCPC, autres collectivités territoriales, associations.
4.	Commune de Châtillon sur Seine.

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
3.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
4.		Respect des critères Etat/Région définis
	Autres dispositions particulières : Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB (crédits territoriaux) DRAC, DDR, CG21	CRB : taux max 40%, aide plafonnée à 250 000€	1
2.	CRB (crédits sectoriels ou territoriaux)	Suivant règlement en vigueur ou au regard des projets CRB 10 à 40 % (territorial)	1
3.	CRB (crédits territoriaux) Interreg	CRB 10 à 20 %	1
4.	CG21 (Ambition Côte d'Or ?)		

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
1.	Statistiques de fréquentation
2.	Statistiques de fréquentation
3.	Statistiques de fréquentation
4.	Statistiques de fréquentation

Fiche Action N° 4.2

Amélioration des conditions d'accueil

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 3 : Développer l'économie

Axe 3.3 : De nouveaux secteurs économiques à développer

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Les structures d'accueil du public en Pays Châtillonnais, qu'il s'agisse des offices de tourisme et syndicats d'initiative ou des hébergements, sont des relais indispensables de l'image du territoire, c'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer la qualité et la répartition de l'accueil en Pays Châtillonnais.

Le Pays Châtillonnais a une capacité d'hébergement d'environ 1500 lits, toutes catégories confondues y compris les campings. Cette capacité d'hébergement se révèle insuffisante compte tenu de l'ampleur et des enjeux en terme de fréquentation touristique des projets structurants à dominante touristique qui prennent forme en Pays Châtillonnais et aux alentours (le Musée du Pays Châtillonnais, le MuséoParc Alésia, le réseau des sites archéologiques valorisés, la véloroute Châtillon-sur-Seine / Marcilly-sur-Tille...) et des exigences en terme d'itinérance des sentiers de randonnée, notamment le réseau de sentiers de randonnée équestre.

L'un des facteurs-clé de réussite d'une politique de création d'hébergement offensive sera la maîtrise de la saisonnalité par la diversification des activités touristiques tout au long de l'année, le but étant de prolonger la saison touristique en attirant de nouvelles clientèles.

Résultats attendus et impacts de l'action

Pour l'hébergement :

- Adaptation de l'offre aux besoins des différentes cibles de clientèles concernées par les projets structurants du Pays Châtillonnais :
 - les groupes (autocaristes et tours opérateurs, comités d'entreprise, scolaires...),
 - la clientèle individuelle de tourisme de pleine nature,
 - les cavaliers itinérants, les randonneurs,

Pour l'information et l'accueil :

- Economies d'échelle par la mutualisation des moyens et la gestion centralisée en un office de tourisme unique pour tout le territoire
- Meilleure lisibilité du territoire en tant que destination touristique
- Meilleure répartition des points d'accueil sur le territoire
- Possibilités étendues de mise en place d'actions d'envergure Pays (commercialisation de produits touristiques, mise en place d'une carte pass...)

Conclusion
Augmentation de la fréquentation touristique du territoire et allongement de la saison touristique
Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)
<p>Charte de développement, axe 3.3.1 « Le tourisme : poursuivre les efforts » : « Les structures d'accueil du public [...] doivent se renforcer et se professionnaliser pour améliorer la qualité de l'accueil »</p> <p>Dans la charte de développement, axe 3.3.1 « Le tourisme : poursuivre les efforts », l'hébergement touristique est désigné comme un outil majeur du développement touristique du Pays, il convient d'augmenter la capacité d'hébergement touristique sur le territoire.</p>
Plus-values
<ul style="list-style-type: none"> - Adapter la capacité d'hébergement aux segments touristiques que l'on souhaite développer - Homogénéité de l'accueil, de l'information, de l'animation, de la promotion et de la commercialisation de l'offre touristique du territoire
Caractère intercommunal de l'action
L'approche de l'accueil doit se réaliser dans le cadre d'une stratégie de territoire, non concurrentielle, mais de complémentarité.
Caractère durable de l'action
<p>Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en tourisme du territoire à long terme.</p> <p>Dans une perspective de développement durable, seront privilégiées les activités touristiques respectueuses de l'environnement, dont le tourisme de pleine nature fait partie.</p>
Articulation Pays - Agglomérations - Villes d'Appui
Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

	Développement de la capacité d'hébergement
1.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des hébergements de grande capacité (supérieure à 25 lits) - Développement de l'offre d'hébergements conformes à une destination touristique Nature (gîtes, chambres d'hôtes, création d'HLL (habitations légères de loisirs) en hôtellerie de plein air ...), ayant recours aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie. Chaque projet devra tenir compte des critères d'éco-conditionnalité.

	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'hébergement avec possibilité d'accueil pour les chevaux le long de l'itinéraire du Grand Chemin équestre. - Développement de l'hébergement sur la thématique de l'oenotourisme en lien avec la Route du Crémant.
2.	<p>Création d'un Office de Tourisme de Territoire</p> <p>Créer un office de tourisme unique pour l'ensemble du territoire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une structure de base à Châtillon-sur-Seine, - des relais ouverts en saison sur les différentes zones stratégiques du territoire, regroupés sous une seule structure juridique. <p>Compte tenu de l'homogénéité et de la complémentarité de l'offre touristique du Pays Châtillonnais, poursuivre l'harmonisation de la politique de développement touristique par la mutualisation des moyens et la professionnalisation des actions d'accueil, d'information et de promotion sur l'ensemble du territoire.</p> <p>⇒ Implication dans la démarche Qualité FROTSI Bourgogne</p> <p>⇒ Adhésion au concept régional des offices de tourisme « Portes de Bourgogne »</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Entreprises, associations, particuliers, communes, autres collectivités.
2.	Collectivités, associations

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
	Autres dispositions particulières : Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB (crédits sectoriels) (sur projets éligibles) CG 21 (crédits sectoriels)	Au regard du règlement en vigueur	Néant
2.	CRB (crédits sectoriels) CG 21 (crédits sectoriels)	Au regard du règlement en vigueur	Néant

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
1.	Questionnaire de satisfaction de l'accueil, nombre d'hébergements créés, capacité d'hébergement en nombre de lits, taux de fréquentation des hébergements.
2.	Suivi statistique de la fréquentation de l'Office de Tourisme de Territoire, voir objectifs de la convention

Fiche Action N°4.3

Développement du tourisme de pleine nature

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 3 : Développer l'économie

Axe 3.2 : Renforcer les filières d'excellence

Axe 3.3 : De nouveaux secteurs économiques à développer

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Fort d'un environnement naturel riche composé de forêts et de vallées verdoyantes traversées par la Seine naissante, le Pays Châtillonnais a tous les attributs d'un territoire propice au tourisme vert. Il recèle également de nombreux sites naturels préservés (cirque de la Coquille, marais tufeux, sources vauclusiennes...).

Un réseau de sentiers de randonnée (pédestre, équestre, VTT...) a été mis en place sur l'ensemble du territoire, constituant ainsi la base de l'offre en matière de tourisme de pleine nature.

Quelques prestataires privés ou associations ont développé des prestations de service en matière d'activités Nature. La Maison de la Forêt, par exemple, basée à Leuglay propose, outre la visite de son centre d'interprétation, des animations et sorties sur des thématiques liées à la faune et à la flore destinées à un large public ainsi que de la grimpe d'arbre à destination d'individuels ou de groupes, adultes ou enfants. Cependant l'essentiel de l'offre repose sur un équilibre fragile, à conforter.

Enfin, une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la voie ferrée Châtillon-sur-Seine - Marcilly-sur-Tille a été réalisée en 2005, préconisant l'aménagement d'une véloroute sur ce tronçon, pouvant contribuer à l'extension cohérente du réseau départemental de Côte-d'Or en proposant un « Tour de Côte-d'Or », et pouvant constituer une variante au Tour de Bourgogne à vélo. En novembre 2007, dans le cadre d'une extension du réseau cyclable existant, le Conseil Général a décidé d'adopter l'itinéraire Châtillon-sur-Seine / Is-sur-Tille, ceci implique que le Conseil Général prendrait à sa charge l'acquisition de la voie et son aménagement en véloroute. Pour les collectivités concernées par le tracé, il convient d'accompagner le projet en terme d'animation et d'aménagements connexes.

Il s'agit de développer une offre structurée d'activités complémentaires :

- Initier une mise en réseau et une promotion commune qui permettent de donner un impact suffisant pour une meilleure attractivité du Pays Châtillonnais en terme de tourisme de pleine nature,
- Valoriser les aménagements mis en place
- Compléter l'offre existante par de l'animation, des prestations de service (exemple : contrer la carence du Grand Chemin équestre en facilitant l'installation de prestataires d'activités de loisirs équestres)
- Bâtir un produit d'appel qui permette d'être innovant par rapport aux autres territoires en matière de tourisme de pleine nature : le concept développé par l'ONF « L'Odysée Verte »

Résultats attendus et impacts de l'action

- Développement de la fréquentation touristique liée aux activités Nature. Clientèle-cible : la tribu (famille, groupes d'amis), les jeunes adultes et adolescents, les seniors, les enfants.
- Structuration et attractivité de l'offre en matière de tourisme de pleine nature, diversification de l'offre touristique globale.
- De façon induite, des retombées économiques attendues sur l'ensemble des secteurs économiques du Pays (commerce, artisanat, hôtellerie, restauration...).

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

La charte de développement du Pays attribue au tourisme de pleine nature une place importante dans le déploiement touristique du territoire (cf. axe 3.3.1 « Le tourisme : poursuivre les efforts »).

La Région, elle, prévoit d'améliorer la lisibilité de son offre, notamment à travers la mise en œuvre du « Tour de Bourgogne à vélo » mais également à travers la valorisation de l'offre en matière de randonnée pédestre.

Plus-values

Exploiter les faiblesses du territoire (enclavement, ruralité...) pour en faire des forces (territoire de sérénité, ressourcement ...).

Caractère intercommunal de l'action

Un environnement naturel qui recouvre tout le territoire, un maillage des sentiers de randonnée. Le tourisme de pleine nature ne pourra se développer que si l'intégralité du Pays est considérée en un ensemble, une véritable « destination » pour le tourisme de pleine nature.

Caractère durable de l'action

Le travail qui sera mené s'effectuera naturellement dans le cadre d'une approche durable, puisqu'il s'agira de mettre en avant les richesses naturelles de notre territoire tout en les préservant.

Articulation Pays - Agglomérations - Villes d'Appui

Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Valorisation des sentiers de randonnée pédestre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une signalétique de jalonnement (et de rabattement) sur les sentiers de randonnée, afin de compléter la signalétique en place et de signaler les points d'intérêt touristique, et mettre en place des Relais Information Randonnée au départ de chaque sentier. - Création d'un document d'appel, la carte « Nature et Randonnée », destiné à présenter l'offre du Châtillonnais en la matière et à stimuler l'intérêt de la cible touristique « randonneurs », identifier le Châtillonnais comme un véritable territoire de randonnée. - Organiser une enquête de fréquentation et d'impact économique de la randonnée - Structuration et commercialisation de l'offre randonnée : organiser des produits touristiques autour de la randonnée et des activités Nature, à proposer aux agences réceptives spécialisées ou à commercialiser via l'office de tourisme de territoire. - Soutenir la mise en place d'évènements et d'actions dans le cadre d'un programme annuel d'animation des sentiers (d'envergure territoriale, pluriannuel, à caractère sportif, ludique ou lié au patrimoine naturel et historique) -
2.	<p>Développement des activités Nature</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aide à la création d'activités touristiques liées à la filière équine inexistantes ou insuffisamment représentées sur le territoire : randonnée équestre accompagnée, accueil de personnes ayant un handicap, itinéraires thématiques... 2. Elaboration de produits innovants d'activités de pleine nature : animation et conception de produits à destination de publics cibles (familles, jeunes adultes, enfants, seniors...) 3. Aménagement de sites naturels ou espaces d'activités Nature pour personnes souffrant d'un handicap (label Tourisme et Handicap), dans le respect du milieu naturel. <p><u><i>en lien avec la Charte Forestière de Territoire.</i></u></p>
3.	<p>Accompagnement du projet de véloroute Châtillon-sur-Seine / Marcilly-sur-Tille</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements connexes (signalétique...) - Aide à la création et/ou aménagement de structures d'accueil et à l'adaptation ou à la création de services liés aux besoins des usagers de la véloroute - Valorisation touristique du projet par l'aménagement de boucles découverte - Elaboration d'un plan de communication et de promotion ciblé et adapté - Mise en œuvre du plan de communication : édition de supports promotionnels, organisation d'évènements, actions de promotion vers la presse et les professionnels (TO), organisés par l'OTT. <p><u>En lien avec les territoires concernés par le projet.</u></p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	CCPC, autres collectivités territoriales
2.	CCPC, autres collectivités territoriales, entreprises, associations.
3.	Conseil Général, CCPC, autres collectivités territoriales, entreprises, associations.

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
3.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
Autres dispositions particulières : Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)		Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB (crédits territoriaux) CG 21 (crédits sectoriels)		10 à 30 % CRB	1
2.	2.1	CRB (crédits territoriaux) Etat (crédits sectoriels jeunesse et sport)	max 15% (MO privée) 30% (MO publique) suivant les règlements CE 70/2001 ou 1998/2006	1
	2.2	CRB (crédits sectoriels)	Appel à projet régional	
	2.3	CRB (crédits sectoriels en priorité ou crédits territoriaux)	10 à 30% CRB (crédits territoriaux)	
3.	CG 21 (Politique Cyclable/Crédits sectoriels) CRB (crédits territoriaux)		CRB 10 à 30 % au regard des projets	1

DISPOSITIFS D’EVALUATION	
1.	Fréquentation, nombre de manifestations, nombre de participants
2.	Nombre d’activités créées, nombre de produits innovants, nombre de sites naturels aménagés
3.	Fréquentation

Fiche Action N° 5

Définition et orientation d'une stratégie culturelle châtilloonnaise

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Pays Châtillonnais

Axe 2.1 : Offrir un cadre de vie attractif

Axe 2.2 : Rendre le territoire attractif pour les jeunes

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

L'amélioration des outils culturels constitue un objectif qui a fait l'objet d'un consensus assez large. En effet, le territoire bénéficie d'équipements qui malheureusement sont dans des situations contrastées, répondant partiellement aux attentes du public (jeunes et adultes).

Il ne s'agit pas de donner au territoire une remise à niveau des équipements existants, mais bien de conforter dans un premier temps, au cœur de la ville-centre des équipements structurants, déjà existants pour partie (cinéma).

Dans un second temps, cette nouvelle offre sera rendue accessible au plus grand nombre grâce à la politique mobilité (Fiches actions 7.2) et à la mise en réseau de ces équipements.

Cependant, l'offre moderne qui sera proposée, permettra de démontrer la capacité du Pays à rendre accessible selon une approche multi générationnelle, les activités audio et audiovisuelle. Ces avancées serviront à la population présente mais renforceront également l'attractivité châtilloonnaise.

Cette ambition doit s'appuyer sur un travail de fond pour permettre une réflexion préalable à toute action.

La Ville de Châtillon-sur-Seine s'est dotée d'un équipement structurant avec le Théâtre Gaston Bernard, une salle de 550 places, qui bénéficie d'infrastructures modernes et performantes pour le spectacle vivant : théâtre, chanson, danse, concerts de musique classique et amplifiée ... Cet équipement est sans équivalent sur une zone d'influence d'environ cinquante kilomètres de rayon autour de Châtillon-sur-Seine. La première saison d'exploitation du Théâtre Gaston Bernard a permis de trouver un large public, dont la fidélité pourra être confirmée lors des saisons ultérieures. Afin de mieux répondre aux attentes des partenaires et du public local, il est souhaitable d'enrichir le projet culturel du Théâtre Gaston Bernard par la présence prolongée d'artistes en résidence sur le territoire.

Par ailleurs, la Ville de Châtillon-sur-Seine met à la disposition de la Compagnie des Gens, (compagnie de théâtre professionnelle, implantée dans le Pays Châtillonnais depuis 1989) l'espace St-Vorles, comme lieu de répétitions. Ce lieu ne correspond plus aux exigences d'accueil d'activités artistiques, malgré l'intérêt de sa localisation dans la ville.

Afin de créer une « fabrique de spectacles », il est donc envisagé de rénover cet espace ou de créer un lieu doté d'une salle de travail pour répétitions (théâtre, danse, chanson) et d'un espace de vie pour l'accueil temporaire d'artistes (avec chambres, cuisine, salon, etc.). La Compagnie des Gens sera un partenaire privilégié de la « fabrique ».

L'objectif est de créer un équipement complémentaire au Théâtre Gaston Bernard, permettant d'inviter des troupes, des chanteurs, des écrivains, des plasticiens, ou des orchestres, en « résidence de création », sans pour autant perturber la programmation régulière du Théâtre par l'immobilisation de son plateau. La « fabrique de spectacles » offrirait aux artistes invités un lieu pour répéter sur des périodes de durées significatives, et des solutions d'hébergement conviviales, économiques, et adaptées au rythme de la création artistique.

Cet investissement permettrait d'élaborer une politique de création locale, comportant un cahier des charges de résidence adapté au réseau des petites salles du territoire. Les créations réalisées par la « fabrique » bénéficieront ainsi à toutes les communes.

Les réalisations tiendront compte des contraintes environnementales (liées à l'eau, l'air et au paysage) et énergétiques.

Résultats attendus et impacts de l'action

- Créer des espaces adaptés aux adolescents,
 - Développer les activités de lecture pour les jeunes enfants et de lecture avec les classes
 - Exposer davantage de livres,
 - Augmenter le nombre de jeunes accueillis en leur offrant un espace identifié,
 - Développer de nouvelles pratiques,
 - Réduire la fracture audiovisuelle et augmenter la fréquentation.
- Animation des équipements culturels structurants : musée, bibliothèque, théâtre,
- Présence des artistes sur le territoire, disponibilité pour le développement culturel par des actions en direction de la population :
 - des ateliers de pratique artistique,
 - des actions de sensibilisation en milieu scolaire,
 - des actions de sensibilisation auprès d'association,
 - des interventions de proximité, y compris dans les petites communes,
 - Meilleure diffusion sur le territoire.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Les thématiques culturelles et de loisirs sont des éléments moteurs de la Charte pour offrir un cadre de vie attractif et d'une des composantes de la politique régionale.

Plus-values

Renforcement de la cohésion et du lien social.
 Développer la lecture comme des aspects culturels et de loisirs.
 Permettre l'accès à une diffusion des supports culturels modernes.

L'action est valorisante pour le territoire. Elle en accroît la notoriété, en renforce le dynamisme et attire la jeunesse. Elle contribue par ailleurs au développement économique à travers la création artistique.

Caractère intercommunal de l'action	
	Le contrat précédent a été l'occasion d'initier un certain nombre de projets liés à la culture et aux loisirs portés par les structures du territoire qui seront poursuivis, mise en activité et conforter par le Pays. La logique de réseau est développée selon un nouvel axe.
Caractère durable de l'action	
	Cette politique culturelle et de loisirs s'inscrit dans une stratégie éducative globale intergénérationnelle.
Articulation Pays - Agglomérations - Villes d'Appui	
	Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1.	<p>Etat des lieux et programmation : réalisation d'un schéma directeur territorial de l'activité et de la pratique culturelle.</p> <p>1. Etude de définition d'une politique culturelle à l'échelle du territoire (pratique artistique, diffusion, outils, infrastructures) en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des structures existantes, publiques, privées et associatives existantes, - Des orientations de nos partenaires, - Des capacités financières de chaque porteur de projets, - De la dimension pédagogique des projets <p>2. Animation liée à l'accompagnement, l'organisation et la structuration de l'offre sur le territoire (cf. fiche 9)</p>
2.	<p>Mise en œuvre des actions préconisées dans le schéma culturel, de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de diffusion culturelles - Réalisation d'une résidences d'artistes (travaux aménagement, hors fonctionnement de structure) <p>Les modalités de soutien éventuel seront définies ultérieurement au regard du schéma, des politiques et priorités des collectivités locales.</p>
3.	Rénovation du cinéma de Châtillon-sur-Seine

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Communauté de Communes,
2.	Communauté de Communes, communes
3.	Entreprise privée.

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Néant
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car en cohérence avec le schéma culturel territorial	Respect des critères Etat/Région définis
3.	L'action doit être en cohérence avec le schéma culturel territorial	Respect des critères Etat/Région définis
	Autres dispositions particulières : Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB (crédits territoriaux) sur étude (1.1) Etat (DRAC)	50% (CRB)	2
2.	CRB (crédits territoriaux) Etat (DRAC) CG21 (Crédits sectoriels)	A définir au regard du schéma et en fonction des projets	2
3.	CRB (crédits sectoriels) Etat (DRAC)	Au regard du règlement en vigueur	2

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Réalisation d'un schéma structurant conforme aux attentes partenariales et territoriales.
2.	Nombre de dispositifs intégrant un volet de pratique artistique mis en œuvre sur le territoire
3.	Nature de la programmation artistique, nombre de spectateurs, synergie avec la politique culturelle, les acteurs et les autres infrastructures du territoire.

Fiche Action N°6.1

Contrat rivières SEQUANA

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 4 : Organiser le territoire et valoriser l'espace Châtillonnais

Axe 4.1 : Aménager l'espace Châtillonnais

Axe 4.2 : Travailler en commun : créer une solidarité de Pays

Axe 4.3 : Coopérer avec d'autres territoires

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Les pays européens se sont donnés pour objectifs d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015 à travers la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il paraît indispensable de recourir à une gestion conjointe de l'espace rural, de l'espace urbain et des milieux aquatiques.

Sur l'ensemble du bassin versant de la Haute Seine, le constat est le suivant :

- Manque de gestion globale à l'échelle du bassin versant (actions ponctuelles, multiplicité des maîtres d'ouvrage),
- Manque de concertation et de dialogue entre les acteurs locaux (élus, usagers, administrations...),
- Manque de valorisation des milieux aquatiques qui engendre un frein au développement touristique du territoire,
- Problèmes en alimentation d'eau potable (qualité, quantité), en assainissement, en gestion des cours d'eau ...,
- Contexte réglementaire favorable (Directive Cadre Européenne, Loi sur l'eau et les milieux aquatiques...).

Face à ce constat, les structures intercommunales ont proposé d'engager une stratégie de développement durable avec la mise en place d'un Contrat de Rivières. Il permet d'avoir une approche globale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant et de mobiliser les élus locaux, les riverains et les usagers en faveur de la réhabilitation et de la valorisation de leur patrimoine aquatique.

Le territoire concerné par le futur Contrat Rivières SEQUANA s'étend sur environ 2 403 km², des sources de la Seine jusqu'à la confluence avec la Sarce à Virey-sous-Bar.

Il comprend 143 communes réparties sur les départements de la Côte d'Or (104) et de l'Aube (39).

Le SIHHS est le porteur du Contrat rivières SEQUANA qui sera engagé sur 5 ans. Une cellule d'animation a été mise en place pour assurer le suivi et le montage des actions inscrites au contrat.

Il faut préciser que les modalités de participation des différents partenaires financeurs seront définies dans le cadre de l'élaboration du Contrat Rivières.

La mise en œuvre d'une politique à l'échelle du Pays conforte la stratégie d'excellence vers lequel tend le territoire qui débouche sur un rayonnement interdépartemental et interrégional, unique en Bourgogne.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Le Contrat rivières SEQUANA s'inscrit dans une démarche de développement durable du territoire. Il garantira la préservation du cadre de vie châillonnais en renforçant l'attractivité du Pays Châillonnais, tourné vers un tourisme de pleine nature.

Suite aux études et au diagnostic du bassin versant, l'impression générale ressentie est la dégradation de la qualité des eaux et du milieu. Les enjeux et les objectifs identifiés sur le territoire sont :

L'amélioration de la qualité des eaux

Cette restauration doit être menée conjointement entre le monde agricole, les Collectivités Territoriales, et l'industrie.

La préservation et l'amélioration de la ressource en eau potable

La préservation, reconquête et mise en valeur des milieux aquatiques et humides

La restauration, la gestion, l'aménagement et la mise en valeur des milieux devront être soutenus et développés par la mise en place d'une stratégie cohérente et coordonnée à l'échelle du bassin versant.

L'amélioration de l'anticipation et de la gestion des crises et des risques naturels

La gestion quantitative de l'eau dans les rivières sera contrôlée par la mise en place d'une politique cohérente de gestion des ouvrages hydrauliques.

L'amélioration des connaissances et de la communication

Le Syndicat Intercommunal Hydraulique de la Haute Seine est la structure porteuse du Contrat Rivières. Il assure la gestion de la cellule d'animation qui a pour mission de dynamiser le territoire, d'instaurer une solidarité de bassin et d'informer la population.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Le Contrat Rivières SEQUANA a pour objectif de s'harmoniser avec les différents documents d'orientation et de programmation actuels :

- la Directive Cadre Européenne sur l'eau,
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine Normandie,
- la loi sur l'eau et les milieux aquatiques
- le 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- les Plans Départementaux pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles de Côte d'Or...

Cette démarche conforte la stratégie du Pays Châillonnais qui souhaite devenir un territoire d'excellence en mettant en valeur ses richesses.

Plus-values	
	<p>Améliorer le cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité (assainissement), - Réduire les problèmes liés à l'alimentation en eau potable (pollutions diffuses, quantité...). <p>Valoriser l'espace châtilonnais</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver et valoriser les milieux aquatiques, <p>Renforcer l'attractivité du territoire à travers sa richesse écologique et paysagère.</p>
Caractère intercommunal de l'action	
	<p>Le Contrat Rivières se décline en actions, à l'échelle communale ou à l'échelle du bassin versant, portées par les communes, les syndicats de rivières et la Communauté de Communes du Pays Châtilonnais.</p>
Caractère durable de l'action	
	<p>Objectif de développement durable du territoire à travers la mise en place d'une solidarité du bassin versant vis-à-vis de la ressource en eau et d'une gestion raisonnée de cette ressource.</p> <p>La cohérence réglementaire demandée au niveau européen avec un objectif de qualité des eaux à l'horizon 2015</p>
Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui	
	<p>Néant.</p>

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1.	Assainissement, lutte contre les pollutions
2.	Rivières et milieux aquatiques
3	Inondation et risques naturels
4	Aménagements hydrauliques
5	Protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable
6	Animation / Communication

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1	Communes, syndicats, CCPC, associations
2	Communes, syndicats, CCPC, associations
3.	Communes, syndicats, CCPC, associations
4.	Communes, syndicats, CCPC, associations
5.	Communes, syndicats, CCPC, associations

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN ŒUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car l'animation est soutenue par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car l'animation est soutenue par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
3.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car l'animation est soutenue par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
4.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car l'animation est soutenue par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
5.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car l'animation est soutenue par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
	Autres disposition particulières : Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.	

DISPOSITIFS D'EVALUATION

<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'évaluation : rapport d'activité annuel, bilan à mi-contrat (2010) - Indicateurs d'effets : suivi des stations de mesures de la qualité des eaux sur le territoire (superficielle et souterraine), pourcentage financier engagé ...

Fiche Action N° 6.2

Mise en œuvre d'une charte forestière de territoire

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 4 : Organiser le territoire et valoriser l'espace châtillonnais

Axe 4.1 : Aménager l'espace châtillonnais

Axe 4.2 : Travailler en commun : créer une solidarité de Pays

Axe 4.3 : Coopérer avec d'autres territoires

Axe 3 : Développer l'économie

Axe 3.3 : De nouveaux secteurs économiques à développer

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

La forêt est un élément majeur du territoire, elle constitue une ressource importante pour l'économie locale.

Les atouts de la filière bois châtillonnaise sont

- des bois réputés pour leur qualité,
- un savoir faire reconnu au travers d'entreprises d'envergure nationale, internationale,
- une filière bois diversifiée et complète, de la pépinière à la seconde transformation,
- une valorisation des produits connexes de l'exploitation forestière et des scieries.

Ce potentiel est encore trop peu valorisé, les actions réalisées à travers cette charte forestière permettront une meilleure valorisation économique, touristique et patrimoniale de la forêt afin d'en faire un réel outil de développement.

Il convient de préciser que les opérations (ou types d'actions éligibles) présentées dans cette fiche ne constituent que des pistes d'actions au regard du travail de concertation réalisé dans le cadre de l'élaboration de ce Contrat de Pays. Il conviendra de redéfinir ou compléter ces actions dans le cadre de la démarche d'élaboration de la Charte forestière de territoire.

Les modalités d'intervention des différents partenaires financeurs pour chacune de ces actions seront définies dans le cadre de l'élaboration de la charte forestière notamment pour les actions de l'axe 1 et 3 susceptibles de bénéficier de crédits sectoriels (CRB ou CG).

Les actions relevant de l'axe 2 «mieux faire connaître la forêt »seront traitées au regard des fiches actions 4.1 / 4.2 et 4.3 du Contrat de Pays.

Résultats attendus et impacts de l'action :
<p>La charte a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural ; - de renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers ; - de garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales concernant la forêt : chasse, randonnée, protection des milieux naturels... ;
Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)
<p>Au regard de la charte de Pays : action visant à renforcer une filière d'excellence en valorisant les productions et les savoir faire, développer le tourisme lié à la forêt maintenir un environnement de qualité,</p> <p>Au regard des priorités régionales : le développement économique via les actions de promotion et formation de la filière et le développement du tourisme vert</p>
Plus-values
<p>Une vision transversale de la problématique forestière. Un travail en concertation avec les différents acteurs utilisant la forêt (forestiers, chasseurs, randonneurs ...)</p>
Caractère intercommunal de l'action
<p>Les actions portent sur l'ensemble du Pays, la forêt étant omniprésente sur le territoire.</p>
Caractère durable de l'action
<p>Action de sensibilisation, de formation des acteurs pour une adaptation des pratiques dans l'avenir. Travail en fort partenariat avec l'ensemble de la filière forêt-bois.</p>
Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui
<p>Néant</p>

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Valorisation de la ressource bois et de la filière</p> <p>Faciliter l'installation de chaufferie bois et l'approvisionnement en bois énergie sur le territoire de manière raisonnée (réflexion sur la mise en place de plateforme d'approvisionnement et sur leur mode de gestion)</p> <p>Favoriser la réalisation de schéma de desserte forestière et aider aux aménagements routiers nécessaires pour une meilleure mobilisation des bois afin de faciliter leur commercialisation</p> <p>Promotion des métiers du bois (ensemble de la filière) et les utilisations du matériau bois via la Maison de la Forêt (annuaire, salons, expos)</p> <p>Mettre en place des formations en lien avec les besoins des entreprises du territoire</p> <p>Rechercher un moyen de valoriser au niveau local la matière première par des entreprises de seconde transformation (regroupement, adaptation ou accueil de nouvelles entreprises)</p>
2.	<p>Mieux faire connaître la forêt</p> <p>Valoriser les sites archéologiques situés en forêt,</p> <p>Valoriser l'offre de randonnée en forêt existante : pédestres et VTT,</p> <p>Mise en place d'animations nature innovantes (parcours de découverte de la canopée, circuits GPS, ...),</p> <p>Soutien à l'aménagement d'hébergements touristiques adaptés à ces clientèles</p> <p>Faciliter la communication entre les différents utilisateurs de la forêt (randonneurs, chasseurs, forestiers ...) : information, panneaux</p>
3.	<p>Valoriser le patrimoine naturel</p> <p>Synthétiser et actualiser les données sur la biodiversité (sites naturels) située en forêt</p> <p>Promouvoir les pratiques sylvicoles respectant l'environnement (guide de bonnes pratiques, formation, démonstration)</p> <p>Favoriser la diversité des peuplements forestiers (expérimentation, futaie irrégulière, ...)</p> <p>Encourager la plantation, l'entretien des haies (lien avec bois énergie)</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Communauté de Communes, Communes, ONF, Maison de la Forêt, Entreprises,
2.	Communauté de Communes, Communes, ONF, Maison de la Forêt,
3.	Communauté de Communes, Communes, ONF, Maison de la Forêt,

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
3.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
<p><u>Autres disposition particulières :</u> Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.</p>		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	ETAT/CRB/CG21 (crédits sectoriels) FEADER	Au regard du projet et des règlements en vigueur	
2.	Cf. fiches 4.2 et 4.3		
3.	ETAT/CRB/CG21 (crédits sectoriels) FEADER	Au regard du projet et des règlements en vigueur	

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Quantité de bois utilisée localement, chauffage, transformation...
2.	
3.	

Fiche Action N°7.1

Maintien des services aux publics

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 1 : Améliorer les communications (désenclaver le Pays et faciliter les transports / renforcer les moyens de communication moderne)

Axe 1.1 : Désenclaver le Pays Châtillonnais et faciliter les déplacements

Axe 1.2 : Renforcer les moyens de communications modernes

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Pays (assurer un égal accès pour tous aux services publics, services à la population)

Axe 2.3 : Assurer un égal accès pour tous aux services publics, services à la population.

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays, du fait de sa superficie, est confronté à un éloignement de sa population par rapport aux services, que ce soit vis-à-vis de la ville-centre pour les services structurants (hôpital, lycées, théâtre...) ou des bourgs-centres pour les services de proximité (poste, commerces).

Afin de répondre à cette problématique, le Pays a souhaité mettre en place des stratégies complémentaires.

L'accès à ces services pourra se faire soit par l'utilisation des différents moyens de transport mis en place dans le cadre de la politique mobilité (cf. fiche 7.2) soit par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (cf. fiche 7.3).

Le Pays souhaite renforcer ces différents services aux publics par leur mise en réseau sur le territoire afin de faciliter leur accès pour les habitants. Cette organisation de l'offre pourra se faire par la création de maisons de services aux publics (permanences délocalisées) ou mise en place de Réseaux de services publics (lieux d'accueil, d'informations).

Par ailleurs, la mise en œuvre du Contrat de Pays 2003-2006 a permis de répondre concrètement aux attentes énoncées dans la fiche action :

- « Mise en place d'une cellule de réflexion afin d'identifier un schéma d'intervention de l'action sociale sur le territoire (en collaboration avec tous les services compétents),
- Création et équipement du Centre Socio-Culturel et de Loisirs du Pays Châtillonnais à Châtillon-Sur-Seine,
- Mise en place de centres sociaux de proximité par l'intermédiaire de projets d'intervention ».

En effet, le projet social du territoire a été présenté en Conseil de Pays le 14/12/05 s'appuyant sur un diagnostic territorial fort.

Une 1^{ère} approche a permis d'utiliser plusieurs grilles de lecture :

- *en fonction du public* : enfance, jeunesse, adultes, familles, personnes âgées et/ou dépendantes. (le public visé est « tout public » pour favoriser la mixité sociale),

- *en fonction des actions envisagées* : le savoir, les loisirs créatifs, les préoccupations familiales, le soutien aux personnes âgées,
- *en fonction des orientations* : animation et vie sociale, enfance, jeunesse, accompagnement social,
- *en fonction des objectifs* : éveiller, socialiser, accompagner, informer, former, intégrer, soutenir, rapprocher, partager,
- *en fonction des partenaires potentiels* : Conseil Général, SIVOM, SIVOS, SIVU, Communes, CCAS, Services de l'Etat (DRTEFP, DRDJS), CAF, MJC, OMS, ADMR, MFCO, ANPE, Mission Locale, Associations ...

La seconde étape s'est concrétisée dans le projet de centre socioculturel et de loisirs du Pays Châtillonnais en partenariat avec la Ville de Châtillon-sur-Seine.

Respectant le cahier des charges édicté par la Fédération Française des Centres Sociaux, le CSCL est considéré comme :

- Un projet, un équipement à vocation sociale globale,
- Un projet, un équipement à vocation pluri générationnelle,
- Un lieu d'animation de la vie sociale,
- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Le projet est par ailleurs adossé à un autre projet indépendant mais complémentaire : l'Espace Solidarité Familles porté par le CG 21.

Trois orientations sont validées :

- Les enfants, les jeunes : petite enfance, activités péri et extra scolaires, adolescents et jeunes adultes. Cet axe se manifeste dans un projet éducatif territorial servant de support à différents dispositifs : contrat enfance jeunesse (CAF), contrat éducatif local (EN), Atout Jeunes (CG 21) et le projet enfance jeunesse (CRB)
- Intergénérationnel, familles, parentalité : le lien social,
- Mise en réseau des acteurs du territoire : pôle MJC, permanences d'organismes sociaux divers, guichet unique, centre de ressources et d'informations.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Augmenter l'attractivité du territoire en proposant aux habitants une offre de services aux publics complète et adaptée.
 Activités délocalisées dans des chefs-lieux de canton pour une meilleure proximité ; il s'agit du Centre Socio-Culturel et de Loisirs relais,
 Activités organisées de façon centralisées avec l'apport de la mise en place de transports sur mesure, politique de mobilité (fiche 7.2).

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Au regard de la charte, cette action vise à assurer un égal accès pour tous aux services publics et à maintenir et développer les différents services de proximité.

Au regard des priorités régionales, cette action est liée au maintien des services à la population (mobilité, accès aux soins), au développement économique (organisation de l'activité commerciale et artisanale)

La dimension des services à la population déclinée dans le cadre du volet socio culturel correspond aux objectifs de la charte et des thématiques régionales.

Plus-values	
	<p>Mise en réseau de l'ensemble des acteurs proposant des services aux publics, pour créer un maillage territorial.</p> <p>Dimension intergénérationnelle de premier plan.</p>
Caractère intercommunal de l'action	
	<p>L'action vise à déployer l'offre en services aux publics sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Le projet de centre relais de Centre Socio-Culturel et de Loisirs s'inscrit dans le cadre des compétences communautaires.</p>
Caractère durable de l'action	
	<p>Cette action sera élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, dans le cadre de la pérennité des services aux publics</p> <p>Une communication adaptée sera organisée pour informer des nouveaux services mis en place.</p> <p>L'approche transversale de l'action déjà mise en œuvre au niveau du centre socio culturel du Pays Châtillonnais dans le contrat précédent, trouvera un relais dans le contrat 2007-2013.</p>
Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui	
	Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Actions visant au maintien des services aux publics existants (en lien avec les fiches actions 1.2, 1.3 et 2.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trésor public, services fiscaux regroupement à Châtillon sur Seine
2.	<p>Mise en place de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relais de services publics - Guichet unique
3	<p>Mise en place de Réseaux de Services Publics, notamment au niveau de Centre Socio Culturel relais (en lien avec les fiches actions 2.2, 3.3 et 7.3) : aménagements et équipements spécifiques</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	CCPC, Communes
2.	CCPC, Conseil Général, Entreprises publics et privées
3.	CCPC

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	Actions qui seront portées ou accompagnées par la CCPC en accord avec les différents partenaires	Respect des critères Etat/Région définis
2.	Actions qui seront portées ou accompagnées par la CCPC en accord avec les différents partenaires	Respect des critères Etat/Région définis
3.	Actions qui seront portées ou accompagnées par la CCPC en accord avec les différents partenaires	Respect des critères Etat/Région définis
<p>Autres disposition particulières : Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.</p>		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Etat (crédits sectoriels ou territoriaux)	10 à 30 % (sous réserve de l'avis de la trésorerie générale)	
2.	Aucun crédit		
3.	CRB (crédits territoriaux) uniquement sur les antennes du centre Socio-Culturel et de Loisirs CG21 (Crédits sectoriels)	20 à 30%	1

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Nombre de structures sur le territoire
2.	Nombre de services proposés et tableaux de bord du RSP et Guichet Unique.
3.	Nombre de services maillés sur le territoire et nombre de personnes accueillies.

Fiche Action N° 7.2

Mise en place de la politique de mobilité

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 1 : Améliorer les communications

Axe 1.1 : Désenclaver le Pays Châtillonnais

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

La circulation au sein du Pays Châtillonnais n'est pas facile, notamment du fait de sa vaste étendue. De plus, l'offre de transport en commun est peu développée. Aussi, les dessertes en transports en commun existantes sont peu utilisées car elles ne répondent pas suffisamment aux besoins des usagers. Le Pays Châtillonnais a donc mené une étude afin d'élaborer un schéma de mobilité. La charte de Pays prévoit en effet de faciliter les déplacements de la population sur le territoire, notamment par l'amélioration des transports collectifs.

La réalisation du schéma de mobilité au sein du territoire du Pays Châtillonnais s'est articulée autour de trois étapes principales : une phase de diagnostic visant à identifier les besoins des habitants en matière de transports, une phase d'élaboration et de présentation des premiers résultats et une phase de finalisation des solutions à mettre en œuvre.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Desservir la ville centre et les bourgs centre
- Répondre aux besoins en transports des habitants, notamment des personnes en difficulté d'insertion
- Garantir l'accès aux services publics, aux commerces, aux emplois

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Cela constitue une réponse aux objectifs de la Charte de Pays à savoir le désenclavement du Pays Châtillonnais et l'amélioration des facilités de déplacement.

La Région propose un projet territorial de mobilité reposant notamment sur la prise en compte des publics en rupture sociale qui connaissent le plus de difficultés en matière de déplacements pour l'accès aux services à la population comme par exemple les commerces, les services publics, les structures d'aide à la recherche d'emploi, les services administratifs, ou encore les activités culturelles et sportives.

Plus-values	
	<ul style="list-style-type: none"> - Desserte de l'ensemble d'un vaste territoire rural - Offre de réponses adaptées selon les différents types de publics concernés
Caractère intercommunal de l'action	
	Cette action à mener vise à couvrir l'ensemble du territoire du Pays Châtillonnais.
Caractère durable de l'action	
	<p>Ces actions résultent d'une implication forte des différents acteurs et d'un important travail de consultation.</p> <p>Les actions à mener ont été établies grâce à une concertation en amont et tout au long de la démarche avec les différents publics concernés, utilisateurs et partenaires.</p>
Articulation Pays-Agglomérations – Villes d'appui	
	Néant

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Renforcement et amélioration de l'offre existante en transports en commun</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcement des fréquences des cars en heures creuses - amélioration des possibilités de correspondances car à car à Châtillon-sur-Seine - rationalisation des dessertes de marché - amélioration de l'offre tarifaire
2.	<p>Création de nouvelles dessertes dans les secteurs actuellement non desservis</p> <ul style="list-style-type: none"> - ouverture de certains circuits scolaires et périscolaires à l'ensemble des usagers dès la rentrée 2007 grâce à la création d'un nouveau titre de transport : le « Ticket Pays » - création de nouvelles lignes de desserte locale fonctionnant à la demande
3.	<p>Mise en place d'une centrale d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - information sur l'offre de transports en commun - réservations pour les services en transport à la demande - vente de titres de transport
4.	<p>Des services pour les personnes en difficulté d'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement à la mobilité - formation à la mobilité - location de voitures et de scooters pour des durées déterminées et des tarifs accessibles - taxi social (transport à la demande dans le cas où aucune des autres solutions proposées n'est envisageable)

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de Communes, communes
2.	Conseil Général, Communauté de communes,
3.	Communauté de communes, communes
4.	Communauté de communes, Mission locale, entreprises (artisans taxi)

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
3.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
4.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
	Autres disposition particulières : Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CG21 (autorité organisatrice de transport) Etat : crédits territoriaux	10 à 30 %	1
2.	CG21 (autorité organisatrice de transport) CRB (crédits territoriaux) Etat (crédits territoriaux)	Au regard des projets sur aide aux investissements – 10 à 30% Au regard des projets sur aide aux investissements – 10 à 30%	1

3.	CRB (crédits sectoriels prioritaires ou territoriaux) pour plate-forme mobilité CG21 (autorité organisatrice de transport) Etat : crédits territoriaux	CRB (crédits territoriaux) (aide dégressive sur trois ans 50-40-30%) FNADT : aide dégressive sur trois ans : 30-20-10%	1
4.	CRB (crédits sectoriels prioritaires ou territoriaux) pour plate-forme mobilité CG21 (Plan Départemental d'Insertion) Etat : crédits territoriaux		1

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

1.	bilan quantitatif et qualitatif
2.	bilan quantitatif et qualitatif
3.	bilan quantitatif et qualitatif
4.	bilan quantitatif et qualitatif

Fiche Action N°7.3

Politique de développement TIC (infrastructures et usages)

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 1 : Améliorer les communications

Axe 1.2 : renforcer les moyens de communication modernes

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Pays Châtillonnais

Axe 2.3 : Assurer un égal accès pour tous aux services publics ; services à la population

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Permettre l'accessibilité aux différents réseaux de communication sur l'ensemble du territoire constitue un réel enjeu pour le développement du Pays Châtillonnais. Ces moyens de communication modernes que sont la téléphonie mobile, le haut débit et très haut débit ainsi que la TNT constituent une condition majeure au maintien des entreprises sur le territoire et à leur développement mais également une solution indispensable afin de permettre aux habitants d'accéder à différents services publics : santé, social, formation, emploi, culture

Le premier Contrat de Pays 2003-2006, a permis la réalisation d'importants projets dans ce domaine. Quatre espaces publics numériques ont été aménagés en différents points du territoire (Laignes, Châtillon-sur-Seine, Baigneux-les-Juifs, Leuglay) permettant à tous les publics, collectifs (école, association, club d'entreprise...) ou particuliers (jeunes, retraités, chercheurs d'emploi...) une initiation et un approfondissement à Internet et aux nouvelles technologies. Fin 2006, un « espace public numérique itinérant » a été mis en place pour les cantons de Recey-sur-Ource, Montigny-sur-Aube et Aignay-le-Duc afin d'étendre ce service public à l'ensemble du territoire. Il s'agit pour ce nouveau contrat de pays de conforter ces centres et de développer de nouveaux usages toujours innovants.

Concernant l'accès au haut débit, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a proposé à l'ensemble des communes adhérentes l'accès à ce service via un opérateur alternatif (une soixantaine de communes est actuellement couverte). Il s'agit désormais d'étendre cette couverture à l'ensemble du territoire.

Il faut également considérer les possibilités d'accès au très haut débit pour répondre aux besoins des entreprises locales et leur permettre de rester compétitives. Le très haut débit constitue également une condition majeure pour l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire et donc un outil essentiel au développement économique local.

Pour la téléphonie mobile, nous pouvons escompter une couverture quasi-totale du territoire à compter du mois de juillet 2007.

Résultats attendus et impacts de l'action :
<p>Renforcer l'attractivité du territoire via l'accès et le développement de ces nouvelles technologies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre aux habitants d'accéder à l'information et à tous les services (formation à distance, etravail, ...) - limiter les déplacements ou compenser l'éloignement - favoriser le maintien et développement des entreprises locales et l'implantation de nouvelles entreprises.
Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)
<p>Au regard de la Charte : cette action participe activement à renforcer les moyens de communication modernes en compensant les moyens de communication traditionnels par le développement de l'accès et de l'usage des TIC. Elle participe également à l'accompagnement du développement économique.</p> <p>Au regard des priorités régionales : cette action s'inscrit pleinement dans le cadre du développement numérique des territoire présenté par la Région.</p>
Plus-values
<p>Faire du Châtillonnais un territoire innovant en proposant de nouveaux usages des TIC</p>
Caractère intercommunal de l'action
<p>Le développement des espaces publics numériques sur l'ensemble des cantons du Pays permet un accès aux nouvelles technologies à tous les habitants.</p> <p>L'accès au haut débit, très haut débit et à la TNT est une préoccupation qui concerne l'ensemble du territoire</p>
Caractère durable de l'action
<p>Travail en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés</p> <p>Bonne coordination entre les différents espaces publics numériques</p>
Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui
<p>Néant</p>

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	Mission d'animation TIC
2.	<p>Etude sur le développement des usages numériques :</p> <p>Diagnostic des usages et des fréquentations des espaces publics numériques existants et identification des priorités de développement des usages numériques, propositions de pistes d'actions adaptées aux spécificités du territoire</p> <p>Mise en œuvre de ces actions de développement au travers notamment d'actions de sensibilisation et de formation des différents acteurs locaux à de nouveaux usages</p>
3.	<p>Etude et mise en œuvre de solutions adaptées en vue de l'accès haut débit pour les zones non actuellement couvertes (particuliers), pour l'accès très haut débit (pour les professionnels) dans un second temps et en vue de la couverture TNT de l'ensemble du territoire pour 2011, pour les zones blanches.</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1. 2. 3.	Communauté de Communes,
----------------	-------------------------

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
	<p><u>Autres disposition particulières :</u> Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.</p>	

REMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB (crédits sectoriels)	CRB : Sur animation et études, selon modalités du règlement « bourgogne numérique » en vigueur	1
2.	Etat : crédits sectoriels et territoriaux CG	20 à 50 %	
3.			

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
1	Nombre d'actions mises en place (formations, autres) Fréquentation des espaces publics numériques
2	Nombre de communes couvertes par le haut débit et par le très haut débit, Nombre de communes couvertes par la TNT

Fiche Action N° 8.1

Amélioration de l'habitat existant – Développement d'une offre locative adapté aux besoins – Maîtrise de l'Énergie

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du Pays

Axe 2.1 : Offrir un cadre de vie attractif

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

En dépit de la réalisation d'une OPAH, qui s'est achevée fin 2004, des besoins en matière d'amélioration de l'habitat et de logements locatifs persistent sur le Pays Châtillonnais.

A la demande du territoire, un groupe de travail constitué d'intervenants départementaux et locaux dans le domaine du logement s'est réuni en 2006 afin d'établir un diagnostic sommaire de l'habitat.

A partir de ce diagnostic, des propositions ont été émises pour l'élaboration d'un programme en faveur de l'habitat. Des réponses sont à apporter à plusieurs problèmes :

- Avec le vieillissement accentué de la population du Pays, de plus en plus de personnes en perte d'autonomie sont confrontées à des problèmes d'accessibilité de leur logement,
- Il existe sur le Pays des logements fortement dégradés, qualifiés d'insalubres et qui nécessitent des travaux relativement lourds de mise aux normes d'habitabilité. D'autres logements ne répondent pas aux normes de décence,
- L'offre locative actuelle ne permet pas de satisfaire la demande. Il y a un manque de logements conventionnés pour les ménages à revenus moyens, d'une part et pour les personnes défavorisées, d'autre part,
- Les personnes voulant acquérir un logement ancien, notamment les jeunes ménages, rencontrent des difficultés du fait de l'augmentation des prix entraînée par la forte demande en résidences secondaires. Par ailleurs, certains ménages accédant à la propriété prennent des risques, en particulier de surendettement, en raison de leur manque de solvabilité ou de la précarité de leurs revenus ou encore ne bénéficient pas des conseils qui leur seraient utiles pour le choix des travaux,
- Du fait de l'augmentation des coûts énergétiques et de la prise de conscience des ménages de la nécessité de préserver la planète et donc de réduire les pollutions diverses, la demande d'informations et de conseils sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ne cesse de croître. Celle-ci ne peut aujourd'hui être satisfaite par manque de spécialistes aptes à répondre à cette demande.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Amélioration de l'habitat en général et meilleure accessibilité du logement des personnes âgées pour permettre leur maintien à domicile.

<p>Eradication de l'habitat indigne. Diversification et augmentation de l'offre en logements locatifs privés et publics. Développement de l'accession à la propriété. Amélioration des performances énergétiques des logements par une meilleure maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.</p>
<p>Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)</p>
<p>Cette politique est une réponse aux objectifs de la Charte de Développement du Pays et de la Région qui sont : l'offre d'un habitat adapté et d'un cadre de vie attractif, le développement économique.</p>
<p>Plus-values</p>
<p>Actions ciblées pour répondre aux besoins propres du territoire ou adaptation de dispositifs départementaux.</p>
<p>Caractère intercommunal de l'action</p>
<p>Action à mener sur l'ensemble du Pays Châtillonnais.</p>
<p>Caractère durable de l'action</p>
<p>Mise en place d'un comité de pilotage.</p>
<p>Articulation Pays-Agglomérations – Villes d'appui</p>
<p>Néant.</p>

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Adaptation du logement des personnes âgées et/ou handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'outils d'information des différents dispositifs d'aides auprès des personnes concernées, - Mobilisation des intervenants, - Etude pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG).
2.	<p>Lutte contre le logement indigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter le dispositif existant en sensibilisant les acteurs locaux qui auront à signaler les cas.

3.	<p>Diversification et augmentation de l'offre en logements locatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recours au dispositif opérationnel de mobilisation du parc privé ancien mis en place par le Conseil Général, - Action particulière pour la récupération des logements vacants dans le Pays, - Réalisation de petits programmes de construction d'HLM, - Poursuite de la réhabilitation des logements communaux.
4.	<p>Aide aux accédants à la propriété :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une mission territoriale de conseils pour les candidats à l'accession (conseils juridiques, financiers, architecturaux et techniques) suivant un cahier des charges à définir
5.	<p>Incitation à la maîtrise de l'énergie et au recours aux énergies renouvelables :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Action renforcée sur le Pays de l'Espace Info Energie (en projet) : diffusion de documents, tenue de permanences, visite de sites, 2. Organisation locale d'une manifestation sur le thème des énergies renouvelables, tournée vers les professionnels, les collectivités et le grand public.

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Communauté de Communes,
2.	Etat, Conseil Général, CAF, Propriétaires bailleurs privés et publics
3.	Propriétaires bailleurs privés et publics
4.	Communauté de Communes,
5.	CDAHACT, Pays, Associations...

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
3.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis

4.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car portées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
5.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car portées et coordonnées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
<p><u>Autres disposition particulières :</u> Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.</p>		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB (crédits territoriaux) sur outils et étude préalable CG21 (Aides à la Pierre)	20 à 50% au regard des projets	1
2.	Aucuns crédits		
3.	CG21(Aides à la Pierre)/ANAH CRB (crédits sectoriels – village avenir)		
4.	CRB (crédits territoriaux)	Aide dégressive sur trois ans (40-30-20%)	1
5.	ADEME (ou à défaut territorial) et CRB (crédits sectoriel - PREMEDI) CRB (crédits territoriaux) sur 5.2	20 à 50 % 20 à 50 % (CRB crédits territoriaux)	1

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Comité de pilotage
2.	Comité du Logement Indigne
3.	Tableau de bord, Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, comité technique
4.	Bilans, rapports
5.	Fiche contact, compte-rendu d'activités mensuel

Fiche Action N° 8.2

Identité Châtillonnaise : Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 4 : Organiser le Territoire et Valoriser l'Espace Châtillonnais

Axe 4.1 : Aménager l'espace Châtillonnais

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays Châtillonnais possède un patrimoine architectural remarquable et qui contribue fortement à l'identité du territoire.

La beauté de l'habitat spécifique du Châtillonnais et sa cohérence avec le paysage sont à préserver. La préservation du patrimoine bâti devient de plus en plus pour les élus, les habitants et les acteurs du territoire une préoccupation majeure pour le maintien du cachet authentique des villages. Mais certains propriétaires entreprennent des travaux en pratiquant des altérations du bâti par méconnaissance de cette richesse patrimoniale.

L'aspect des façades notamment et leur couleur sont des éléments de l'environnement qu'il faut traiter avec attention en raison de leur impact et pour une bonne insertion dans le paysage. Les interventions sur les façades sont à encourager, d'autant plus qu'elles sont souvent onéreuses et pas subventionnées habituellement.

Le Pays Châtillonnais et l'association « Villages Anciens, Villages d'Avenir » sont à l'initiative de la publication d'un guide intitulé « Restaurer, Aménager, Bâtir en Pays Châtillonnais », qu'il s'agit de valoriser.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Agir pour la préservation du patrimoine bâti permettra d'améliorer le cadre de vie, contribuera à développer le tourisme et renforcera l'attractivité du Pays.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Cette action est une réponse aux objectifs de la Charte de Développement du Pays Châtillonnais qui sont : l'amélioration de l'image, l'offre d'un cadre de vie attractif.

La préservation du patrimoine bâti est un facteur de développement du territoire et de l'emploi.

Plus-values	
	Mobilisation de tous les acteurs du Pays.
Caractère intercommunal de l'action	
	Action à mener sur l'ensemble du Pays Châtillonnais.
Caractère durable de l'action	
	Prise en compte affirmée de la valeur du patrimoine bâti dans les restaurations et aménagements qui seront réalisés.
Articulation Pays-Agglomérations – Villes d'appui	
	Néant.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Programme annuel de sensibilisation et de conseils aux particuliers, communes, entreprises et tous maîtres d'ouvrage pour la réalisation de leurs travaux sur le bâti en respectant le style local :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître le guide cité précédemment, - Informer des possibilités d'aides, - Organiser des conférences, tours de villages et expositions, - Organiser des journées « portes ouvertes » pour la visite d'opérations exemplaires, - Sensibiliser les organismes professionnels à la bonne pratique des techniques de réhabilitation, par les entreprises et artisans.
2.	<p>Mettre en œuvre des opérations de réfection des façades :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associer les partenaires concernés, - Etablir le règlement des opérations, - Choisir un opérateur pour mettre en place et animer les opérations et assister les maîtres d'ouvrage.
3.	<p>Mise en œuvre d'un document cadre d'urbanisme territorial (SCOT, PLU intercommunal, schéma d'aménagement...)</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Communauté de Communes, communes
2.	Communauté de communes, communes, propriétaires
3.	Communauté de communes

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car portées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car portées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
3.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car portées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
<p><u>Autres disposition particulières :</u> Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.</p>		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB (crédits territoriaux) dans le cadre d'un programme annuel	10 à 50%	1
2.	Aucuns crédits		1
3.	Etat (crédits territoriaux) CRB (crédits territoriaux)	Au regard du projet – maxi 70%	1

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Nombre de manifestations organisées et fréquentation
2.	Nombre d'opérations réalisées, nombre de bénéficiaires
3.	Nombre de communes bénéficiant d'un règlement d'urbanisme territorial

Fiche Action N° 9

Gouvernance

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Axe 4.1 Organiser le territoire et valoriser l'espace Châtillonnais :

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays Châtillonnais ayant approuvé la Charte du Pays Châtillonnais et ayant constitué le Conseil de Pays, souhaite que l'animation générale du Pays, les animations thématiques et le portage administratif et financier du Contrat de Pays soit confiés à la CCPC, structure porteuse du Pays.

Le personnel du Pays assurera les missions suivantes :

- Information, animation et coordination générale et thématique nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de la Charte de Pays et du Contrat de Pays,
- Animation généraliste et thématique des différentes instances du Pays (Conseil de Pays, Conseil de Développement, commissions thématiques) et élaboration des documents de travail nécessaires à l'organisation et au suivi des réunions,

Le personnel devra également favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets cohérents avec les orientations de la Charte de Pays et concourant à la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Pays et des thématiques du territoire avec :

1. Mission d'animation et de suivi du Contrat de Pays
2. Assistance à la mission Pays, LEADER
3. Missions d'animation Contrat Rivières
4. Mission d'animation LEADER
5. Mission d'animation Charte Forestière
6. Mission de gestion administrative et comptable Pays, LEADER, Contrat Rivières, Charte forestière
7. Secrétariat Pays, LEADER, Contrat Rivières, Charte forestière
8. Mission d'animation touristique
9. Mission Communication pays, LEADER, Contrat Rivières, Charte forestière
10. Mission d'animation, de coordination et de conseil NTIC
11. Mission d'animation culturelle
12. Mission d'animation jeunesse et loisirs

Résultats attendus et impacts de l'action :

S'appuyant sur les résultats des projets menés dans le Contrat de Pays 2003-2006, les élus du Pays ont souhaité articuler le futur contrat autour du thème des services à la personne :

- En privilégiant la poursuite des actions engagées,
- En réalisant des projets structurants qui confortent le territoire,
- En développant de nouvelles opérations.

La stratégie mise en place, tiendra compte du développement durable et découlera de la mise en adéquation de notre ambition et des exigences partenariales.

Il est souhaité unanimement que les initiatives privées soient plus fortes. Elles devront tenir compte des stratégies souhaitées par nos différents partenaires que constituent l'Europe, l'Etat, la Région Bourgogne, le Département de la Côte d'Or.

Par ailleurs, la prise en compte du développement durable dans chaque projet, selon les capacités techniques et financières identifiées, constituera l'un des préalables à leur mise en œuvre.

L'ensemble de ces éléments participera à l'application concrète du projet de territoire :
« Trésors de Vie, Richesses à Vivre ».

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

La mise en œuvre des projets ne peut se réaliser que sur une ingénierie territoriale en charge de l'animation, la communication et l'évaluation garantissant un pilotage participatif, conforme aux attentes des partenaires.

Plus-values

Garantie de la mise en œuvre d'un projet de territoire organisé, hiérarchisé et structuré.

Caractère intercommunal de l'action

Le projet de territoire s'appuie sur deux entités dont une constituée par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais qui représente 95 communes, 5 des 6 cantons du territoire et garantit à elle seule un impact fort des actions auprès de la population.

Caractère durable de l'action

Le personnel de l'équipe tend à être conforté et pérennisé dans son travail par les élus du territoire, avec le recrutement ou la titularisation d'un personnel dans le corps de la fonction publique territoriale.

Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui

Néant

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Ingénierie : la logique qui a prévalu est d'essayer d'envisager de rationaliser au mieux les missions d'ingénierie sur le territoire pour provoquer des synergies techniques, humaines et financières.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mission d'animation et de suivi du Contrat de Pays (1 ETP) 2. Assistance à la mission Pays, LEADER (1 ETP) 3. Missions d'animation Contrat Rivières (2 ETP) 4. Mission d'animation LEADER (1 ETP) 5. Mission d'animation Charte Forestière (1 ETP) 6. Mission de gestion administrative et comptable Pays, LEADER, Contrat Rivières, Charte forestière (1 ETP) 7. Secrétariat Pays, LEADER, Contrat Rivières, Charte forestière (1 ETP) 8. Mission d'animation touristique (1 ETP) 9. Mission Communication pays, LEADER, Contrat Rivières, Charte forestière (1 ETP) 10. Mission d'animation, de coordination et de conseil NTIC (1 ETP) 11. Mission d'animation culturelle (1 ETP) 12. Mission d'animation jeunesse et loisirs (1 ETP)
2.	<p>Communication : le Pays souhaite sur le territoire provoquer des synergies techniques, humaines et financières.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Site Internet Pays, Leader, Contrat rivières... 2. Lettre de Pays, Leader, SIHHS... 3. outils de communication communs... 4. Plans médias (radios/presse/TV en lien également avec Alésia développement) 5. Evénements en Châtillonnais (à répertorier, inventer...) d'envergure pays 6. Expositions de Pays
3.	<p>Formation Formation des membres du Conseil de Développement, du Groupe d' Action Local</p>
4.	<p>Evaluation</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	CCPC
2.	CCPC
3.	CCPC
4.	CCPC

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
2.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Respect des critères Etat/Région définis
3.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Volet 1 Régional
4.	L'action est composée d'actions qui seront exclusivement collectives car menées par la CCPC	Volet 1 Régional
<p><u>Autres disposition particulières :</u> Des critères tenant compte du programme LEADER pourront être intégrés.</p>		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB (crédits territoriaux) sur 1.1 et 1.11 CRB (crédits territoriaux) sur 1.8 CRB (sectoriel) sur 1.10 ; 1.3 et 1.5 Etat (crédits territoriaux et sectoriels) CG21 (Crédits sectoriels)	max 70% et aide plafonnée à 60 000 € par poste par an dans le cadre du « 1+1=3 » max 50%, aide plafonnée à 20 000 € par an au regard des règlements en vigueur Etat : FNADT possible sur 1.9 et 1.12 50 % maximum	Volet 1 et 2
2.	CRB (crédits territoriaux) sur programme annuel et pour communication Pays uniquement Etat (crédits territoriaux et sectoriels) CG21	10 à 50% au regard des projets CRB	Volet 1 et 2
3.	CRB (crédits territoriaux)	Enveloppe de 20 000 €	Volet 1
4.	CRB (crédits sectoriels)	Au regard du règlement en vigueur	Volet 1

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

1.	Impact de la mise en œuvre des synergies (technique, financière, économique...), nombre de réunions, dossiers traités, nombre de compétences
2.	Elaboration et réalisation d'un plan de communication territorial, suivi de la notoriété (ex : fréquentation du site internet)
3.	Nombre de jours de formation et nombre de participants
4.	Prise en compte des évaluations réalisées par thématiques